

Insistez pour avoir le meilleur  
Cigare à 5cts et vous aurez un  
**Garcia Moreno**

# L'ÉVÈNEMENT

LE CIGARE  
**Dixie ou Camillo**  
N'a pas de supérieur à 10 cts  
DEMANDEZ-LE

43<sup>me</sup> ANNEE No. 269

JOURNAL POPULAIRE

MERCREDI, 6 AVRIL 1910

## EXPOSE FINANCIER DE LA PROVINCE

### Le discours du Trésorier sur les finances provinciales

#### LA CONFERENCE D'OTTAWA

TRIBUNE DES JOURNALISTES  
5 avril 1910.

La séance d'aujourd'hui a été consacrée à l'exposé financier de la province par le nouveau Trésorier. C'est le chef de l'opposition qui répondra au trésorier. M. Taschereau a aussi rendu compte de la mission des délégués provinciaux à Ottawa.

Il est 3.05 p. m., la chambre s'ouvre. Après l'expédition des affaires de routine, et avant de passer à l'ordre du jour l'hon. M. TASCHEREAU donne des explications au sujet de la dernière conférence inter-provinciale, à Ottawa, à laquelle il a assisté, et où ont été discutés les droits des législateurs relativement à l'incorporation des compagnies. Il est évident que les législateurs, ont le pouvoir, le droit d'incorporer des compagnies. L'an dernier, la législature de Québec, a incorporé 137 compagnies avec un capital de \$20,000,000.

L'incorporation de ces compagnies a rapporté au gouvernement plus de \$17,000. Si les provinces s'incorporaient plus, on voit quelles seraient leurs pertes. La question est cependant des plus difficiles à régler. La conférence inter-provinciale a eu lieu le 23. La province de Québec était représentée par l'hon. A. Mackenzie, l'hon. A. Taschereau, et M. Chs. Lanctôt. Le gouvernement fédéral suggéra de faire trancher les difficultés par les juges de cour suprême. Les délégués de Québec s'opposèrent à cette proposition.

M. Taschereau dit que si par hasard, cette proposition fut acceptée, les juges pourraient peut-être maintenant se prononcer contre les provinces, ce qui aurait pour effet immédiat de mettre dans le désarroi un grand nombre de compagnies déjà existantes.

Mais, encore une fois, le ministre des Travaux Publics, dit que cette question de l'incorporation des compagnies incorporées par les provinces, est très importante et très difficile à régler. M. Taschereau se plaint d'un article publié dans le dernier numéro du "Pays" et au cours duquel il est dit que les délégués de Québec ont subi un échec; il dit que c'est tout le contraire. Le gouvernement fédéral, en voulant régler la question... mais, par à l'avantage des provinces.

En terminant, M. Taschereau propose à la Chambre s'ajourner, afin que les députés aient tout le temps nécessaire d'étudier la question.

#### LE CHEF DE L'OPPOSITION

Le chef de l'opposition se lève et commence par faire remarquer que ce n'est pas le gouvernement qui doit se vanter de travailler au maintien de l'autonomie provinciale ou municipale. L'opposition est avec lui.

M. Tellier approuve la conduite des délégués quant à leur refus de laisser régler la question par un compromis. Comment se fait-il qu'on veuille lâcher, élever les droits d'un corps social, droits d'une compagnie, qui lui ont été accordés par un gouvernement provincial et que ce dernier pouvait accorder?

Il est curieux de voir cet empressement du gouvernement fédéral à compléter sur les droits des provinces. On aurait pu, semble-t-il, se montrer un peu plus conciliant à Ottawa. Lorsque de grands intérêts, même moraux se sont présentés on sait que c'est par conciliation que les grands hommes d'Ottawa ont agi. Ottawa ne veut pas consentir à un amendement de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

#### SUGGESTIONS IMPORTANTES

Ne peut-on pas se demander s'il n'existe pas un moyen pour les provinces, de se protéger mutuellement? Toutes, dans la question actuelle, se sont opposées au gouvernement fédéral.

Notre code civil ne semble pas faire de distinction entre une corporation provinciale ou étrangère. Il n'en est pas ainsi, au Manitoba; là, une corporation étrangère pour y faire des affaires doit payer un droit d'enregistrement. Nous avons néanmoins le droit de nous protéger; QUE LES PROVINCES GARANTISSENT AUX CORPORATIONS ÉTRANGÈRES D'ESTER EN JUSTICE, etc. En matière de droits civils, les provinces peuvent légiférer en vertu de la constitution qui ne laisse aucun doute à ce sujet, que toutes les provinces s'unissent et agissent ainsi; de quel droit, ensuite, le gouvernement fédéral essaierait-il, au-delà de la prétention d'agir comme il vient d'agir.

Il ne faut que s'en tenir à la Constitution. L'hon. M. Taschereau retire sa motion d'ajournement.

#### LE DISCOURS SUR LE BUDGET

L'HON. M. MACKENZIE, trésorier provincial prononce ensuite son discours sur le budget.

#### L'EXPOSE FINANCIER

L'HON. M. MACKENZIE explique d'abord que son prédécesseur, l'hon. M. Weir, ayant été élevé à la magistrature, au mois de janvier dernier, le premier ministre lui avait fait le grand honneur de l'appeler au poste de Trésorier. Il sait quel lourd responsabilité il a assumée, en acceptant cette charge et par conséquent il sollicite l'indulgence de ses collègues.

Le développement de cette province exige de grandes dépenses, mais ceux qui les demandent, ces dépenses, devraient reconnaître le montant de notre dette publique, et la nécessité d'acquiescer de prêter l'économie dans nos dépenses publiques. Mais il y a certaines choses auxquelles on ne devrait pas hésiter à donner de l'argent, savoir: l'éducation, la colonisation, l'agriculture, les chemins ruraux, et de colonisation, mais nous avons toujours à faire face à cette nécessité de maintenir nos dépenses dans les limites de notre revenu ordinaire.

Parlant des résultats des opérations financières de l'exercice finissant le 30 juin 1909, il dit que les recettes ordinaires s'élevaient au chiffre de \$6,082,187.39 et les dépenses ordinaires à \$6,441,840.22, ce qui laissait un surplus de \$340,347.17. Les dépenses extraordinaires pour l'année, payées à même le revenu ordinaire, se sont élevées à \$92,000.00, et il en donne le détail. Ainsi donc le surplus des recettes ordinaires à la fois sur les dépenses ordinaires et extraordinaires a été de \$512,307.17.

Mais, outre le montant du revenu ordinaire qui a été perçu le gouvernement a reçu pour les applications aux comptes spéciaux, auxquels elles se rapportent, diverses sommes représentant un total de \$2,776,553.00, et comprenant \$90,878.81 de fonds et de dépôts en fidé-commiss; \$2,394,000.00 de la Puissance du Canada, en vertu de l'acte 47, Viet. chap. 8, et \$288,500.00 transféré du dépôt spécial, partie du placement du prix du chemin de fer M. O. O. etc. Ainsi le total des recettes de l'année provenant de toutes sources, s'est élevé à \$8,858,740.39. D'un autre côté, outre les \$5,539,800.22 de dépenses ordinaires et extraordinaires, \$412,130.98 ont été avancées pour la construction de la nouvelle prison de Montréal; \$34,907.52 en remboursement de fonds et de dépôts en fidé-commiss; \$10,000.00, subvention en argent au point de Québec et \$2,682,500 pour le rachat de la dette publique, emprunt de 1878, ce qui fait avec d'autres petits items, un total de \$8,161,562.58.

Le 30 juin 1909, l'excellent budget que le 1er juillet 1908, il avait en banque à son crédit \$1,693,235.22 pour faire face à des mandats non payés au montant de \$254,660.30 ce qui laissait une balance de \$1,438,574.92. D'un autre côté, le 30 juin 1909, le montant en banque au crédit de la province était de \$1,487,710.58 pour faire face à des mandats non payés au montant de \$1,008.47, ce qui laisse une balance de \$1,616,362.58.

#### ACTIF ET PASSIF

Sous ce chef, l'honorable l'aorateur dit que le 30 juin 1909, l'excellent budget que le 1er juillet 1908, il avait en banque à son crédit \$1,693,235.22 pour faire face à des mandats non payés au montant de \$254,660.30 ce qui laissait une balance de \$1,438,574.92. D'un autre côté, le 30 juin 1909, le montant en banque au crédit de la province était de \$1,487,710.58 pour faire face à des mandats non payés au montant de \$1,008.47, ce qui laisse une balance de \$1,616,362.58.

#### DETTES CONSOLIDÉES ET NON CONSOLIDÉES

Le 30 juin 1908, la dette consolidée s'élevait à \$22,554,024.15, et le 30 juin 1909, elle était tombée à \$25,160,404.15, soit une réduction de \$2,577,620.00 durant l'année par le remboursement des obligations des emprunts de 1878 et 1880. Pour faire face à la dette consolidée de \$25,766,404.15 au 30 juin dernier, le montant du fonds d'amortissement placé était de \$1,070,188.07, ce qui laissait \$24,696,216.08 comme balance de la dette consolidée à laquelle il n'a pas été prévu.

#### ANNEE COURANTE

En parlant de l'année courante, le Trésorier rappelle que les prévisions soumise à la Chambre par son prédécesseur, à la dernière session, étaient: Revenu ordinaire, \$5,567,442.42, et les dépenses ordinaires de \$5,015,049.94, soit un excédent apparent de revenu au montant de \$552,392.48. D'un autre côté, les dépenses extraordinaires ont été évaluées à \$128,000.00 tandis que les recettes et les dépenses réelles pour les neuf mois finissant le 31 mars, ont été: Revenu ordinaire, \$1,683,941.66; les dépenses ordinaires, \$1,715,245.66, ce qui laisse un excédent de revenu de \$493,696.00 sur les dépenses pour les neuf mois. Les dépenses extraordinaires pour les neuf mois ont été de \$73,000.00. Il ajoute que les recettes provenant de quelques-unes des principales sources de revenu avaient été bien plus considérables qu'on ne s'y attendait, et le revenu total de l'année dépasserait probablement les prévisions de \$500,000.00. La dépense, vu la législation qui a été faite après la préparation des prévisions budgétaires, en comptant l'augmentation de l'indemnité des membres des deux Chambres, l'augmentation des traitements des orateurs et des membres du Conseil exécutif et autres, et l'augmentation des crédits pour l'instruction publique, ainsi que les autres crédits aux institutions d'éducation, etc., dépasserait de beaucoup les prévisions et l'on demandera à la Chambre de voter des crédits additionnels pour le reste de l'exercice. La dépense de l'année excéderait donc probablement les prévisions d'environ \$500,000.00. Le résultat final des opérations de l'année, croit-on accusera un surplus de \$196,443.70, mais cela ne comprend pas un montant de \$7,683.35 pour subventions aux chemins de fer qui devront être gagnés durant la même période.

#### PREVISIONS POUR 1910-11

Le Trésorier estime le revenu ordinaire pour le prochain exercice à \$5,904,534.71, et les dépenses ordinaires et extraordinaires probables à \$5,707,891.01, ce qui laisserait un surplus de \$196,643.70, mais cela ne comprend pas un montant de \$7,683.35 pour subventions aux chemins de fer qui devront être gagnés durant la même période.

#### REMARQUES GÉNÉRALES

Avant de terminer le trésorier insiste sur l'encouragement donné à l'agriculture nos formes de subven-

## EXPOSE FINANCIER DE LA PROVINCE

### Le discours du Trésorier sur les finances provinciales

#### LA CONFERENCE D'OTTAWA

La séance d'aujourd'hui a été consacrée à l'exposé financier de la province par le nouveau Trésorier. C'est le chef de l'opposition qui répondra au trésorier. M. Taschereau a aussi rendu compte de la mission des délégués provinciaux à Ottawa.

Il est 3.05 p. m., la chambre s'ouvre. Après l'expédition des affaires de routine, et avant de passer à l'ordre du jour l'hon. M. TASCHEREAU donne des explications au sujet de la dernière conférence inter-provinciale, à Ottawa, à laquelle il a assisté, et où ont été discutés les droits des législateurs relativement à l'incorporation des compagnies. Il est évident que les législateurs, ont le pouvoir, le droit d'incorporer des compagnies. L'an dernier, la législature de Québec, a incorporé 137 compagnies avec un capital de \$20,000,000.

L'incorporation de ces compagnies a rapporté au gouvernement plus de \$17,000. Si les provinces s'incorporaient plus, on voit quelles seraient leurs pertes. La question est cependant des plus difficiles à régler. La conférence inter-provinciale a eu lieu le 23. La province de Québec était représentée par l'hon. A. Mackenzie, l'hon. A. Taschereau, et M. Chs. Lanctôt. Le gouvernement fédéral suggéra de faire trancher les difficultés par les juges de cour suprême. Les délégués de Québec s'opposèrent à cette proposition.

M. Taschereau dit que si par hasard, cette proposition fut acceptée, les juges pourraient peut-être maintenant se prononcer contre les provinces, ce qui aurait pour effet immédiat de mettre dans le désarroi un grand nombre de compagnies déjà existantes.

Mais, encore une fois, le ministre des Travaux Publics, dit que cette question de l'incorporation des compagnies incorporées par les provinces, est très importante et très difficile à régler. M. Taschereau se plaint d'un article publié dans le dernier numéro du "Pays" et au cours duquel il est dit que les délégués de Québec ont subi un échec; il dit que c'est tout le contraire. Le gouvernement fédéral, en voulant régler la question... mais, par à l'avantage des provinces.

En terminant, M. Taschereau propose à la Chambre s'ajourner, afin que les députés aient tout le temps nécessaire d'étudier la question.

#### LE CHEF DE L'OPPOSITION

Le chef de l'opposition se lève et commence par faire remarquer que ce n'est pas le gouvernement qui doit se vanter de travailler au maintien de l'autonomie provinciale ou municipale. L'opposition est avec lui.

M. Tellier approuve la conduite des délégués quant à leur refus de laisser régler la question par un compromis. Comment se fait-il qu'on veuille lâcher, élever les droits d'un corps social, droits d'une compagnie, qui lui ont été accordés par un gouvernement provincial et que ce dernier pouvait accorder?

Il est curieux de voir cet empressement du gouvernement fédéral à compléter sur les droits des provinces. On aurait pu, semble-t-il, se montrer un peu plus conciliant à Ottawa. Lorsque de grands intérêts, même moraux se sont présentés on sait que c'est par conciliation que les grands hommes d'Ottawa ont agi. Ottawa ne veut pas consentir à un amendement de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

#### SUGGESTIONS IMPORTANTES

Ne peut-on pas se demander s'il n'existe pas un moyen pour les provinces, de se protéger mutuellement? Toutes, dans la question actuelle, se sont opposées au gouvernement fédéral.

Notre code civil ne semble pas faire de distinction entre une corporation provinciale ou étrangère. Il n'en est pas ainsi, au Manitoba; là, une corporation étrangère pour y faire des affaires doit payer un droit d'enregistrement. Nous avons néanmoins le droit de nous protéger; QUE LES PROVINCES GARANTISSENT AUX CORPORATIONS ÉTRANGÈRES D'ESTER EN JUSTICE, etc. En matière de droits civils, les provinces peuvent légiférer en vertu de la constitution qui ne laisse aucun doute à ce sujet, que toutes les provinces s'unissent et agissent ainsi; de quel droit, ensuite, le gouvernement fédéral essaierait-il, au-delà de la prétention d'agir comme il vient d'agir.

Il ne faut que s'en tenir à la Constitution. L'hon. M. Taschereau retire sa motion d'ajournement.

#### LE DISCOURS SUR LE BUDGET

L'HON. M. MACKENZIE, trésorier provincial prononce ensuite son discours sur le budget.

#### L'EXPOSE FINANCIER

L'HON. M. MACKENZIE explique d'abord que son prédécesseur, l'hon. M. Weir, ayant été élevé à la magistrature, au mois de janvier dernier, le premier ministre lui avait fait le grand honneur de l'appeler au poste de Trésorier. Il sait quel lourd responsabilité il a assumée, en acceptant cette charge et par conséquent il sollicite l'indulgence de ses collègues.

## EXPOSE FINANCIER DE LA PROVINCE

### Le discours du Trésorier sur les finances provinciales

#### LA CONFERENCE D'OTTAWA

La séance d'aujourd'hui a été consacrée à l'exposé financier de la province par le nouveau Trésorier. C'est le chef de l'opposition qui répondra au trésorier. M. Taschereau a aussi rendu compte de la mission des délégués provinciaux à Ottawa.

Il est 3.05 p. m., la chambre s'ouvre. Après l'expédition des affaires de routine, et avant de passer à l'ordre du jour l'hon. M. TASCHEREAU donne des explications au sujet de la dernière conférence inter-provinciale, à Ottawa, à laquelle il a assisté, et où ont été discutés les droits des législateurs relativement à l'incorporation des compagnies. Il est évident que les législateurs, ont le pouvoir, le droit d'incorporer des compagnies. L'an dernier, la législature de Québec, a incorporé 137 compagnies avec un capital de \$20,000,000.

L'incorporation de ces compagnies a rapporté au gouvernement plus de \$17,000. Si les provinces s'incorporaient plus, on voit quelles seraient leurs pertes. La question est cependant des plus difficiles à régler. La conférence inter-provinciale a eu lieu le 23. La province de Québec était représentée par l'hon. A. Mackenzie, l'hon. A. Taschereau, et M. Chs. Lanctôt. Le gouvernement fédéral suggéra de faire trancher les difficultés par les juges de cour suprême. Les délégués de Québec s'opposèrent à cette proposition.

M. Taschereau dit que si par hasard, cette proposition fut acceptée, les juges pourraient peut-être maintenant se prononcer contre les provinces, ce qui aurait pour effet immédiat de mettre dans le désarroi un grand nombre de compagnies déjà existantes.

Mais, encore une fois, le ministre des Travaux Publics, dit que cette question de l'incorporation des compagnies incorporées par les provinces, est très importante et très difficile à régler. M. Taschereau se plaint d'un article publié dans le dernier numéro du "Pays" et au cours duquel il est dit que les délégués de Québec ont subi un échec; il dit que c'est tout le contraire. Le gouvernement fédéral, en voulant régler la question... mais, par à l'avantage des provinces.

En terminant, M. Taschereau propose à la Chambre s'ajourner, afin que les députés aient tout le temps nécessaire d'étudier la question.

#### LE CHEF DE L'OPPOSITION

Le chef de l'opposition se lève et commence par faire remarquer que ce n'est pas le gouvernement qui doit se vanter de travailler au maintien de l'autonomie provinciale ou municipale. L'opposition est avec lui.

M. Tellier approuve la conduite des délégués quant à leur refus de laisser régler la question par un compromis. Comment se fait-il qu'on veuille lâcher, élever les droits d'un corps social, droits d'une compagnie, qui lui ont été accordés par un gouvernement provincial et que ce dernier pouvait accorder?

Il est curieux de voir cet empressement du gouvernement fédéral à compléter sur les droits des provinces. On aurait pu, semble-t-il, se montrer un peu plus conciliant à Ottawa. Lorsque de grands intérêts, même moraux se sont présentés on sait que c'est par conciliation que les grands hommes d'Ottawa ont agi. Ottawa ne veut pas consentir à un amendement de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

#### SUGGESTIONS IMPORTANTES

Ne peut-on pas se demander s'il n'existe pas un moyen pour les provinces, de se protéger mutuellement? Toutes, dans la question actuelle, se sont opposées au gouvernement fédéral.

Notre code civil ne semble pas faire de distinction entre une corporation provinciale ou étrangère. Il n'en est pas ainsi, au Manitoba; là, une corporation étrangère pour y faire des affaires doit payer un droit d'enregistrement. Nous avons néanmoins le droit de nous protéger; QUE LES PROVINCES GARANTISSENT AUX CORPORATIONS ÉTRANGÈRES D'ESTER EN JUSTICE, etc. En matière de droits civils, les provinces peuvent légiférer en vertu de la constitution qui ne laisse aucun doute à ce sujet, que toutes les provinces s'unissent et agissent ainsi; de quel droit, ensuite, le gouvernement fédéral essaierait-il, au-delà de la prétention d'agir comme il vient d'agir.

Il ne faut que s'en tenir à la Constitution. L'hon. M. Taschereau retire sa motion d'ajournement.

#### LE DISCOURS SUR LE BUDGET

L'HON. M. MACKENZIE, trésorier provincial prononce ensuite son discours sur le budget.

#### L'EXPOSE FINANCIER

L'HON. M. MACKENZIE explique d'abord que son prédécesseur, l'hon. M. Weir, ayant été élevé à la magistrature, au mois de janvier dernier, le premier ministre lui avait fait le grand honneur de l'appeler au poste de Trésorier. Il sait quel lourd responsabilité il a assumée, en acceptant cette charge et par conséquent il sollicite l'indulgence de ses collègues.

## EXPOSE FINANCIER DE LA PROVINCE

### Le discours du Trésorier sur les finances provinciales

#### LA CONFERENCE D'OTTAWA

La séance d'aujourd'hui a été consacrée à l'exposé financier de la province par le nouveau Trésorier. C'est le chef de l'opposition qui répondra au trésorier. M. Taschereau a aussi rendu compte de la mission des délégués provinciaux à Ottawa.

Il est 3.05 p. m., la chambre s'ouvre. Après l'expédition des affaires de routine, et avant de passer à l'ordre du jour l'hon. M. TASCHEREAU donne des explications au sujet de la dernière conférence inter-provinciale, à Ottawa, à laquelle il a assisté, et où ont été discutés les droits des législateurs relativement à l'incorporation des compagnies. Il est évident que les législateurs, ont le pouvoir, le droit d'incorporer des compagnies. L'an dernier, la législature de Québec, a incorporé 137 compagnies avec un capital de \$20,000,000.

L'incorporation de ces compagnies a rapporté au gouvernement plus de \$17,000. Si les provinces s'incorporaient plus, on voit quelles seraient leurs pertes. La question est cependant des plus difficiles à régler. La conférence inter-provinciale a eu lieu le 23. La province de Québec était représentée par l'hon. A. Mackenzie, l'hon. A. Taschereau, et M. Chs. Lanctôt. Le gouvernement fédéral suggéra de faire trancher les difficultés par les juges de cour suprême. Les délégués de Québec s'opposèrent à cette proposition.

M. Taschereau dit que si par hasard, cette proposition fut acceptée, les juges pourraient peut-être maintenant se prononcer contre les provinces, ce qui aurait pour effet immédiat de mettre dans le désarroi un grand nombre de compagnies déjà existantes.

Mais, encore une fois, le ministre des Travaux Publics, dit que cette question de l'incorporation des compagnies incorporées par les provinces, est très importante et très difficile à régler. M. Taschereau se plaint d'un article publié dans le dernier numéro du "Pays" et au cours duquel il est dit que les délégués de Québec ont subi un échec; il dit que c'est tout le contraire. Le gouvernement fédéral, en voulant régler la question... mais, par à l'avantage des provinces.

En terminant, M. Taschereau propose à la Chambre s'ajourner, afin que les députés aient tout le temps nécessaire d'étudier la question.

#### LE CHEF DE L'OPPOSITION

Le chef de l'opposition se lève et commence par faire remarquer que ce n'est pas le gouvernement qui doit se vanter de travailler au maintien de l'autonomie provinciale ou municipale. L'opposition est avec lui.

M. Tellier approuve la conduite des délégués quant à leur refus de laisser régler la question par un compromis. Comment se fait-il qu'on veuille lâcher, élever les droits d'un corps social, droits d'une compagnie, qui lui ont été accordés par un gouvernement provincial et que ce dernier pouvait accorder?

Il est curieux de voir cet empressement du gouvernement fédéral à compléter sur les droits des provinces. On aurait pu, semble-t-il, se montrer un peu plus conciliant à Ottawa. Lorsque de grands intérêts, même moraux se sont présentés on sait que c'est par conciliation que les grands hommes d'Ottawa ont agi. Ottawa ne veut pas consentir à un amendement de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

#### SUGGESTIONS IMPORTANTES

Ne peut-on pas se demander s'il n'existe pas un moyen pour les provinces, de se protéger mutuellement? Toutes, dans la question actuelle, se sont opposées au gouvernement fédéral.

Notre code civil ne semble pas faire de distinction entre une corporation provinciale ou étrangère. Il n'en est pas ainsi, au Manitoba; là, une corporation étrangère pour y faire des affaires doit payer un droit d'enregistrement. Nous avons néanmoins le droit de nous protéger; QUE LES PROVINCES GARANTISSENT AUX CORPORATIONS ÉTRANGÈRES D'ESTER EN JUSTICE, etc. En matière de droits civils, les provinces peuvent légiférer en vertu de la constitution qui ne laisse aucun doute à ce sujet, que toutes les provinces s'unissent et agissent ainsi; de quel droit, ensuite, le gouvernement fédéral essaierait-il, au-delà de la prétention d'agir comme il vient d'agir.

Il ne faut que s'en tenir à la Constitution. L'hon. M. Taschereau retire sa motion d'ajournement.

#### LE DISCOURS SUR LE BUDGET

L'HON. M. MACKENZIE, trésorier provincial prononce ensuite son discours sur le budget.

#### L'EXPOSE FINANCIER

L'HON. M. MACKENZIE explique d'abord que son prédécesseur, l'hon. M. Weir, ayant été élevé à la magistrature, au mois de janvier dernier, le premier ministre lui avait fait le grand honneur de l'appeler au poste de Trésorier. Il sait quel lourd responsabilité il a assumée, en acceptant cette charge et par conséquent il sollicite l'indulgence de ses collègues.

## EXPOSE FINANCIER DE LA PROVINCE

### Le discours du Trésorier sur les finances provinciales

#### LA CONFERENCE D'OTTAWA

La séance d'aujourd'hui a été consacrée à l'exposé financier de la province par le nouveau Trésorier. C'est le chef de l'opposition qui répondra au trésorier. M. Taschereau a aussi rendu compte de la mission des délégués provinciaux à Ottawa.

Il est 3.05 p. m., la chambre s'ouvre. Après l'expédition des affaires de routine, et avant de passer à l'ordre du jour l'hon. M. TASCHEREAU donne des explications au sujet de la dernière conférence inter-provinciale, à Ottawa, à laquelle il a assisté, et où ont été discutés les droits des législateurs relativement à l'incorporation des compagnies. Il est évident que les législateurs, ont le pouvoir, le droit d'incorporer des compagnies. L'an dernier, la législature de Québec, a incorporé 137 compagnies avec un capital de \$20,000,000.

L'incorporation de ces compagnies a rapporté au gouvernement plus de \$17,000. Si les provinces s'incorporaient plus, on voit quelles seraient leurs pertes. La question est cependant des plus difficiles à régler. La conférence inter-provinciale a eu lieu le 23. La province de Québec était représentée par l'hon. A. Mackenzie, l'hon. A. Taschereau, et M. Chs. Lanctôt. Le gouvernement fédéral suggéra de faire trancher les difficultés par les juges de cour suprême. Les délégués de Québec s'opposèrent à cette proposition.

M. Taschereau dit que si par hasard, cette proposition fut acceptée, les juges pourraient peut-être maintenant se prononcer contre les provinces, ce qui aurait pour effet immédiat de mettre dans le désarroi un grand nombre de compagnies déjà existantes.

Mais, encore une fois, le ministre des Travaux Publics, dit que cette question de l'incorporation des compagnies incorporées par les provinces, est très importante et très difficile à régler. M. Taschereau se plaint d'un article publié dans le dernier numéro du "Pays" et au cours duquel il est dit que les délégués de Québec ont subi un échec; il dit que c'est tout le contraire. Le gouvernement fédéral, en voulant régler la question... mais, par à l'avantage des provinces.

En terminant, M. Taschereau propose à la Chambre s'ajourner, afin que les députés aient tout le temps nécessaire d'étudier la question.

#### LE CHEF DE L'OPPOSITION

Le chef de l'opposition se lève et commence par faire remarquer que ce n'est pas le gouvernement qui doit se vanter de travailler au maintien de l'autonomie provinciale ou municipale. L'opposition est avec lui.

M. Tellier approuve la conduite des délégués quant à leur refus de laisser régler la question par un compromis. Comment se fait-il qu'on veuille lâcher, élever les droits d'un corps social, droits d'une compagnie, qui lui ont été accordés par un gouvernement provincial et que ce dernier pouvait accorder?

Il est curieux de voir cet empressement du gouvernement fédéral à compléter sur les droits des provinces. On aurait pu, semble-t-il, se montrer un peu plus conciliant à Ottawa. Lorsque de grands intérêts, même moraux se sont présentés on sait que c'est par conciliation que les grands hommes d'Ottawa ont agi. Ottawa ne veut pas consentir à un amendement de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

#### SUGGESTIONS IMPORTANTES

Ne peut-on pas se demander s'il n'existe pas un moyen pour les provinces, de se protéger mutuellement? Toutes, dans la question actuelle, se sont opposées au gouvernement fédéral.

Notre code civil ne semble pas faire de distinction entre une corporation provinciale ou étrangère. Il n'en est pas ainsi, au Manitoba; là, une corporation étrangère pour y faire des affaires doit payer un droit d'enregistrement. Nous avons néanmoins le droit de nous protéger; QUE LES PROVINCES GARANTISSENT AUX CORPORATIONS ÉTRANGÈRES D'ESTER EN JUSTICE, etc. En matière de droits civils, les provinces peuvent légiférer en vertu de la constitution qui ne laisse aucun doute à ce sujet, que toutes les provinces s'unissent et agissent ainsi; de quel droit, ensuite, le gouvernement fédéral essaierait-il, au-delà de la prétention d'agir comme il vient d'agir.

Il ne faut que s'en tenir à la Constitution. L'hon. M. Taschereau retire sa motion d'ajournement.

#### LE DISCOURS SUR LE BUDGET

L'HON. M. MACKENZIE, trésorier provincial prononce ensuite son discours sur le budget.

#### L'EXPOSE FINANCIER

L'HON. M. MACKENZIE explique d'abord que son prédécesseur, l'hon. M. Weir, ayant été élevé à la magistrature, au mois de janvier dernier, le premier ministre lui avait fait le grand honneur de l'appeler au poste de Trésorier. Il sait quel lourd responsabilité il a assumée, en acceptant cette charge et par conséquent il sollicite l'indulgence de ses collègues.

## EXPOSE FINANCIER DE LA PROVINCE

### Le discours du Trésorier sur les finances provinciales

#### LA CONFERENCE D'OTTAWA

La séance d'aujourd'hui a été consacrée à l'exposé financier de la province par le nouveau Trésorier. C'est le chef de l'opposition qui répondra au trésorier. M. Taschereau a aussi rendu compte de la mission des délégués provinciaux à Ottawa.

Il est 3.05 p. m., la chambre s'ouvre. Après l'expédition des affaires de routine, et avant de passer à l'ordre du jour l'hon. M. TASCHEREAU donne des explications au sujet de la dernière conférence inter-provinciale, à Ottawa, à laquelle il a assisté, et où ont été discutés les droits des législateurs relativement à l'incorporation des compagnies. Il est évident que les législateurs, ont le pouvoir, le droit d'incorporer des compagnies. L'an dernier, la législature de Québec, a incorporé 137 compagnies avec un capital de \$20,000,000.

L'incorporation de ces compagnies a rapporté au gouvernement plus de \$17,000. Si les provinces s'incorporaient plus, on voit quelles seraient leurs pertes. La question est cependant des plus difficiles à régler. La conférence inter-provinciale a eu lieu le 23. La province de Québec était représentée par l'hon. A. Mackenzie, l'hon. A. Taschereau, et M. Chs. Lanctôt. Le gouvernement fédéral suggéra de faire trancher les difficultés par les juges de cour suprême. Les délégués de Québec s'opposèrent à cette proposition.

M. Taschereau dit que si par hasard, cette proposition fut acceptée, les juges pourraient peut-être maintenant se prononcer contre les provinces, ce qui aurait pour effet immédiat de mettre dans le désarroi un grand nombre de compagnies déjà existantes.

Mais, encore une fois, le ministre des Travaux Publics, dit que cette question de l'incorporation des compagnies incorporées par les provinces, est très importante et très difficile à régler. M. Taschereau se plaint d'un article publié dans le dernier numéro du "Pays" et au cours duquel il est dit que les délégués de Québec ont subi un échec; il dit que c'est tout le contraire. Le gouvernement fédéral, en voulant régler la question... mais, par à l'avantage des provinces.

En terminant, M. Taschereau propose à la Chambre s'ajourner, afin que les députés aient tout le temps nécessaire d'étudier la question.

#### LE CHEF DE L'OPPOSITION

Le chef de l'opposition se lève et commence par faire remarquer que ce n'est pas le gouvernement qui doit se vanter de travailler au maintien de l'autonomie provinciale ou municipale. L'opposition est avec lui.

L'EVENEMENT

Québec : - - - - - Mercredi, 6 Avril 1910

**SURPLUS DE TAXES**

Le nouveau trésorier provincial a fait hier l'exposé financier de la province pour l'année terminée le 30 juin 1909.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'il est content de lui et satisfait de l'état des finances qu'il a détaillé devant des représentants du peuple.

Par ci par là, M. McKenzie éprouve bien quelques difficultés à justifier certains chiffres qui lui rappellent les dénonciations passées, comme, par exemple, le revenu toujours croissant des taxes, mais, en somme il ne paraît pas trop embarrassé et M. Gouin qui a en l'envie de lui passer par dessus la tête, n'aurait probablement pas trouvé un plus habile à farder la pillule.

M. McKenzie réclame un surplus, dont le chiffre varie de \$150,000 à \$400,000 suivant qu'on veut bien tenir compte de telle ou telle chose dans la dépense. Il continue un peu la manière de calculer de ses prédécesseurs. En retranchant ceci, nous avons cela, et en retranchant cela, nous avons ceci. Rien de plus aisé, n'est-ce pas que de procéder de cette façon, sur le papier. Par exemple, le liquidateur de la faillite Rattray serait beaucoup plus à l'aise pour liquider ses affaires s'il n'avait pas de créanciers à satisfaire. Et M. McKenzie oublie que sa manière de discuter peut être retournée contre lui. En raisonnant par là, son surplus à trois faces disparaît vite.

Qu'il réclame cent cinquante, cinq ou six cents mille piastres, nous le trouvons tout de suite à découvert si nous retranchons de sa recette l'énorme montant de taxes qu'il a perçu durant l'année. Doutez-vous ? Ouvrez les comptes publics à la page 6 et vous constaterez que

sur les morts seuls M. McKenzie a perçu \$634,445. Que devient son surplus sans cette infâme taxe tant dénoncée par le parti libéral. Et si nous retranchons aussi les soixante mille piastres de taxes perçues sur les transferts d'actions, le déficit s'aggrave encore.

M. McKenzie va répondre, sans doute, que ces taxes-là ne sont pas nouvelles. En principe il a raison, mais en fait il a tort. Car la taxe sur les morts a pris sous l'impulsion pratique de M. Gouin, des proportions qu'elle n'avait pas auparavant. En voulez-vous un exemple entre mille.

Dernièrement mourait une jeune fille laissant à son frère un pauvre deux cents piastres que celui-ci n'avait pas encore pu lui rembourser. Son héritier, qui n'était pas évidemment l'un de ces gros riches dont parle M. McKenzie, pensait bien en être quitte d'en parler. Non ! quand on fit enregistrer le testament, il fallut payer dix piastres de taxe au trésorier provincial.

Voulez-vous une autre preuve de l'âpreté du gouvernement actuel. Voilà déjà plus de douze ans que la taxe sur les mutations de propriété a été abolie par les conservateurs. Eh bien dans ce volume des comptes publics pour l'année 1909 que nous avons sous les yeux, figure une recette de treize piastres à compte de cette taxe. Il y avait, je suppose, quelque part dans la province un pauvre diable qui n'avait pas payé sa taxe. M. Gouin l'a découvert et il n'a eu de repos que lorsqu'il a pu lui arracher ces treize piastres. Son surplus n'est qu'un surplus de taxes et il ne saurait s'en vanter qu'en s'accusant de mauvaise foi pour le passé.

**Les grandes cales-sèches**

Qui seront construites à Lévis et à St-Jean N.-B.

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 6.—Deux grandes cales-sèches seront construites cette année au Canada par une compagnie qui cherche à obtenir une charte du gouvernement fédéral et qui représente la compagnie Harlan et Wolf de Belfast la compagnie de navigation du C. P. R., la compagnie Allan, M.M. Arthur Pecks et Cie de l'Angleterre, et plusieurs capitalistes canadiens.

Deux cales-sèches et deux chantiers de construction de navires en acier seront construits à St-Jean, N.-B., et Lévis, respectivement. Les cales-sèches auront une longueur de 900 pieds, une largeur de 200 pieds et une profondeur de 35 pieds. Elles coûteront environ \$3,000,000. La construction de ces cales-sèches et chantiers a été à l'étude depuis plusieurs mois et résulte de la décision du gouvernement de faire construire la nouvelle marine au Canada.

**Autre grève en France**

Qui affecte les compagnies maritimes

(Dépêche spéciale)

Paris, 6.—Une grève générale des inscrits maritimes a été déclarée hier dans tous les ports de France, et la compagnie générale Transatlantique, la compagnie Fraissinet, la société générale des transports maritimes ont été obligés de rembourser le prix de leurs places aux passagers qui devaient partir hier pour la Tunisie et pour l'Orient. Le gouvernement a pris une attitude ferme. M. Brand, président du conseil, a annoncé qu'il était résolu à maintenir la discipline dans la marine marchande à tout prix.

Des mesures sont prises pour assurer le transport des passagers et les services de la poste par des navires de guerre.

**Retour de l'hon. Roblin**

Winnipeg, 6.—Le premier ministre Roblin est de retour ici après un séjour de deux mois à Hot Spring, Arkansas, dans l'intérêt de sa santé. Le premier ministre souffrait d'une sérieuse attaque de lumbago. On ne sait pas encore s'il se remettra au travail dès à présent ou s'il prendra encore quelque temps de repos.

**La Tempérance**

Le Rév. P. Langlois, O.P., a fait à St-Roch, un sermon des plus instructifs sur la tempérance. Nous en extrayons les statistiques suivantes :

"Il se dépense annuellement au Canada plus de 100 millions de piastres pour la boisson, soit plus de \$90 par famille.

Dans Québec, il s'est dépensé en 1908, \$175 pour la boisson par famille, et il n'est pas téméraire de dire qu'aujourd'hui il se dépense en moyenne \$120 par famille chaque année pour la boisson dans notre ville. C'est énorme. Que ne pourrait-on pas faire avec tout cet argent.

Avec les millions qui se dépensent chaque année pour la boisson on pourrait percer le canal de la Baie Georgienne ; on pourrait payer en deux ans la dette du pays, qui est de 247 millions ; on pourrait bâtir deux ponts comme celui de Québec ; et ce qui regarde les intérêts des particuliers, avec les \$120 qu'il dépense annuellement, un homme pourrait économiser assez pour laisser à sa famille un héritage de \$8,000 à \$10,000.

Ajoutons à ces 100 millions dépensés pour l'usage de la boisson, les dépenses causées ou occasionnées par cette boisson pour l'entretien de la police, les cours de justice, des hôpitaux, des asiles d'aliénés, — on prouve que 74 pour cent des crimes et 45 p.c. des cas de folles sont causés par la boisson, etc.

**Nouvelles Maritimes**

**EN ROUTE POUR QUEBEC**

Le steamer Wobun a quitté le port de New Glasgow, N.E. lundi, en route pour Québec et Montréal. Ce bateau arrivera probablement vendredi matin en notre port.

**AU BASSIN**

Avec un remorqueur à cassé de la glace, hier, au Bassin ; avant longtemps, le bassin sera libre de glace.

**UN CONTRAT IMPORTANT**

On dit que le contrat pour la construction des nouveaux brise-lames pour la compagnie Canadienne a été accordé à M.M. Geo. D. Davie et Fils, de Lévis. Il y eut plusieurs soumissions de faites par des compagnies tant anglaises que canadiennes.

Cette nouvelle sera de nature à réjouir bien des ouvriers de Lévis. La Cie Canadienne Shoe and Machinery a obtenu le contrat pour les bouilloires et les engins.

**QUEBEC STEAMSHIP CO**

L'«Oceana» est parti hier midi les Bermudes, en route pour New-York.

**LIGNE ALLAN**

Le «Pretonian» est arrivé à Halifax hier, avec au-delà de 700 passagers.

Le «Hesperian» est parti de Montréal à midi, le 3 courant avec plus de 1200 passagers ; la plupart d'arriveront à Halifax, les autres à Boston.

Le «Siberian» est arrivé à St-Jean, Terre-Neuve.



Il représente la force,

la santé pour les personnes affaiblies par l'âge ou débilitées par suite d'excès de fatigue, de fièvre ou de maladies.

**LE VIN ST. MICHEL**

le Roi des Toniques, le plus généreux, le plus actif, le plus agréable des vins reconstituants.

LE VIN ST-MICHEL se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

EN VENTE PARTOUT  
BOIVIN, WILSON & CIE  
SEULS AGENTS  
520 RUE ST-PAUL  
MONTREAL

**LA PRESSE CONSERVATRICE ET M. MONK**

Nous avons raison de dire que les attaques du «News» contre M. Monk ne représentaient pas l'opinion du parti conservateur.

La «Gazette», le «Mail and Empire», le «Standard» de Kingston, le «Standard» de St-Jean, N.B., quatre journaux reconnus comme organes du parti conservateur anglais, parlent du député de Jacques-Cartier autrement que le «News». Le «Standard» dit très bien qu'il n'est pas nécessaire de mettre en doute la loyauté d'un homme parce que sur une question grave et nouvelle il ne peut partager l'opinion de ses collègues.

Voilà nettement affirmé la liberté d'opinion telle qu'elle a toujours existé au sein du parti conservateur et qu'un Willison ne saurait détruire.

D'ailleurs, si l'opinion de M. Willison devait prévaloir, il faudrait éliminer du parti conservateur non pas seulement la représentation de la province de Québec, mais encore les dix députés anglais qui ont voté avec elle.

M. George Bellerive, avocat—non George Belleau, comme le typographe nous l'a fait dire hier—vient d'être décoré par le gouvernement français qui lui a décerné le titre d'officier d'Académie, en récompense de son travail comme promoteur de l'oeuvre du monument Montcalm au Canada.

Nous offrons à M. Bellerive nos sincères félicitations.

**Mort de M. Chs Pageau**

**IMPRIMEUR DU ROI**

M. Charles Pageau, imprimeur du Roi, est décédé hier après-midi à sa résidence, 56 Avenue des Erables après une longue maladie.

M. Pageau était âgé de 69 ans et était à l'emploi du gouvernement depuis 43 ans. Il est entré sous l'administration Chauveau.

Le défunt était marié de la Jeanne Lorette. Il fit ses études au Séminaire de Québec et à l'Ecole Normale. Il fit ensuite de l'enseignement à Gentilly, fut reçu notaire en 1875, pratiqua à St-Jean Des-challons, d'où il revint à Québec. En 1877, il fut nommé Imprimeur du Roi. Il était commissaire d'écoles à Ville Montcalm.

M. Pageau, pour plusieurs sa disparition laissa une veuve et trois enfants : Meille Alice Pageau, M.Jos Pageau et Mme Paul Tardivel. A la famille en deuil, «L'Evénement» offre ses plus vives sympathies.

**Joe Martin et Lord Grey**

Un gouverneur-général ne doit pas s'occuper de questions politiques

Londres, 5.—M. J. M. Clark, de Toronto, critique dans le «Times» le discours que M. Joe Martin a prononcé à la Chambre des communes au sujet de Lord Grey. M. Clark dit que M. Martin ne traduit pas l'opinion du peuple du Canada, que le gouverneur-général a donné satisfaction générale et qu'il est excessivement populaire.

Lorsqu'on out attiré son attention sur cette critique, M. Martin a répondu :

Je n'ai fait aucune remarque touchant la popularité ou l'impopularité de Lord Grey. J'ai tout simplement dit que le gouverneur-général occupe au Canada une position identique à celle du roi en Angleterre, et qu'il ne doit discuter aucune question politique. A la chambre des communes on n'a pas répondu à cette accusation contre Lord Grey.

M. Clark ajoute M. Martin prétend que la question de la défense impériale n'était pas du domaine public lorsque Lord Grey a fait des discours à ce sujet. Mais ceux qui lisent les journaux canadiens savent que la question était alors à l'ordre du jour et qu'aujourd'hui c'est l'une des questions qui ont le plus agité l'opinion publique au Canada.

**UN VIEILLARD GUERI DU RHUMATISME**

Avec une boîte de Pilules de Genève.

M. Wm. Conty est un des citoyens les plus vieux et des mieux connus de Yarmouth, N.E. Vu son grand âge M. Conty souffrait des reins, ce qui finalement dégénéra en rhumatisme.

2 juin, 1908. "J'ai été affligé du rhumatisme l'année dernière, et j'ai pris un bon nombre de différents remèdes, qui ne me firent aucun bien. Un jour, un ami me conseilla d'essayer les Pilules de Genève, ce que je fis, et après n'en avoir pris qu'une boîte, je me sentais comme un nouvel homme. J'ai pensé à vous écrire pour vous dire combien je leur garde une vive reconnaissance, et je conseille à tous ceux qui souffrent du rhumatisme d'essayer les Pilules de Genève."

WILLIAM CONTY.

Les Pilules de Genève sont considérées comme infaillibles pour les maladies des reins, de la vessie et de tous les troubles urinaires. Elles sont également bonnes pour hommes et femmes, et même pour les enfants. Les Pilules de Genève par leur action sur le foie, guérissent aussi la biliosité et la constipation, qui accompagnent généralement les maux de reins et de vessie. Echantillon envoyé gratuitement tout simplement à la National Drug & Chemical Co. (Dept. Q), Toronto. Chez les marchands—50c la boîte, 6 pour \$2.50.

**Immigration américaine**

150,000 colons vont nous arriver des Etats-Unis

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 6.—Le département d'immigration estime à 150,000 le nombre de colons américains qui viendront s'établir cette année au Canada.

**La maladie chez les Chevaux**

UN FERMIER DE PRINCE EDWARD DECLARE SOLENNELLEMENT QUE LA NERVILINE EST UN SPECIFIQUE

"D'après mon expérience de cinquante ans dans l'élevage des chevaux, je puis témoigner en toute sûreté qu'aucun remède ne donne d'aussi bons résultats que la «Nerviline». Ainsi commença la très intéressante lettre de J. J. Evanston, demeurant près de Wellington, I. P. E.—J'avais un cheval de prix, qui tomba malade il y a un mois, et je craignais de le perdre. Il avait la gorge enflée, et de grosses bosses s'y développaient. Ses narines exhalèrent et avait une tux terrible. J'essayai différents remèdes, mais rien ne put soulager mon cheval de ses douleurs, avant que dar dradar dardard

**Nerviline Guérit Promptement**

J'eus commencé à faire usage de la «Nerviline», je mélangeai une bouteille de Nerviline et d'Huile douce et j'appliquai ce mélange sur la gorge et la poitrine en frictionnant trois fois par jour. Vous ne sauriez croire combien le cheval se rétablit promptement. «Nerviline» le guérit. J'ai aussi employé la «Nerviline» contre les coliques chez les chevaux et les vaches et je la recommande vivement à tous les éleveurs.

Contre les entorses, contusions, enflures, coliques malades, toux et rhumes, aucun liniment n'est aussi efficace pour l'écurie que la «Nerviline». Elle est bonne pour l'homme ou la bête, pour l'usage interne et externe.

Partout où il y a douleur, Nerviline, la guérit. Refusez les substitutions.

Grandes bouteilles, 50cts, grandeur d'essai, 25cts, chez tous les marchands ou de The Catarrhons Co., Kingston, Ont.

**NOUVELLE ORLEANS et retour**

\$58.70 Via Detroit et Buffalo  
\$55.75 Via New-York

Départ : Du 6 au 10 inclusivement. Retour : le 25 avril 1910.

Pour retenir les places dans les wagons-salon, billets, s'adresser à 30 rue St-Jean, angle de la Côte du Palais, au château Frontenac ou à la gare du Palais.

Jules Hone, Jr. Agence générale de Chemins de fer et de Paquebots. Nous représentons toutes les lignes transatlantiques.

**NOUVELLE TOITURE**

C'est maintenant le temps propice pour vous de nous donner votre ordre pour une toiture en tôle ondulée galvanisée. Nous pouvons vous fournir les meilleures. Protégez vos édifices contre le feu, avec ce genre de toiture. Nous avons aussi un assortiment complet de matériaux pour plombiers et constructeurs.

**U. F. DROUIN & CIE.,**  
Bureau, 161 Rue St-Paul. Tél. 1349.

**MYRAND & POULIOT, DE CA ET DELA**

Notez avec nous les différentes lignes que nous mentionnons, prises au hasard, elles n'en sont pas moins des indications précieuses à tous et combien profitables.

**NAPOLEON**

Pour un produit extraordinaire à cause de sa qualité, il fallait un uom célèbre à un haut degré, et voilà pourquoi on l'appelle

**LE CAFE NAPOLEON**

"mélangé spécial" importé par nous de l'Yemen. C'est un produit qui se boit en France, ce pays des gourmets affinés. Goûtez-le 40c la lbs. et encore les marques suivantes : le Café "Empress" 30c la lbs. le Café "Des Antilles" 25c la lbs. le Café "Du Brésil" 20c la lbs. le Café "De la Guadeloupe" 18c la lbs.

Vous serez certainement intéressés en examinant nos Robes de Linon pour FILLETTES, prix depuis..... 50c à \$6.00

\$7.89 Il n'y a pas que des Costumes pour Dames dans notre offre de ces vêtements à \$7.89. Vous aurez aussi toutes les grandeurs pour Fillettes.

Une ligne seulement de Lingerie, mais elle vaut une longue liste par son importance. Belle Robe de nuit garnie de broderie et dentelles.

EXTRA JOLIE \$1.49

Nous ne vous disons qu'une chose, venez voir les deux lignes de Matinées que nous vous offrons cette semaine à..... \$1.49 et \$2.69

**CHEZ MYRAND & POULIOT.**  
215, RUE ST-JOSEPH ET 70, DE LA COURONNE.

**Les Prescriptions du  
Rév. Père Morriscy**

ont opéré des guérisons depuis 30 ans, et guérissent encore aujourd'hui, toutes les maladies ordinaires qui surviennent dans presque chaque famille. Et nous avons, pour prouver cela, des centaines de lettres reconnaissantes.

Le "No. 7" du Père Morriscy fortifie les Rognons, rejette l'Acide Urique du sang, et guérit le Rhumatisme. Sous forme de tablettes, 50cts.

Le "No. 10" du Père Morriscy est le plus sûr et le plus efficace remède contre la toux, le Rhume, la Bronchite, l'Asthme et la Coqueluche. Essayez-en une bouteille de 25c. Grandeur régulière 50cts.

Le "No. 11" du Père Morriscy soulage et guérit la Dyspepsie et l'Indigestion sous toutes ses formes. Chaque tablette peut digérer 1 1/2 lb. d'aliments. La boîte, 50cts.

Le "No. 26" du Père Morriscy guérit positivement le Catarrhe. Un traitement combiné—des tablettes pour le sang, et un onguent pour cicatriser les parties affectées. Tablettes et onguent réunis, 50cts.

Le Liniment du Père Morriscy est une nécessité de famille pour toutes sortes de douleurs. D'un usage agréable—prompt à soulager. La bouteille, 25cts. Chez votre fournisseur.

Father Morriscy Medicine Co. Ltd. - Chatham, N.B.



Rev. Père Morriscy

**Echos Télégraphiques**

**Vol dans une banque**

Pittsburg, 5.—Un vol des plus audacieux a été commis ce soir à la Victor Bank Co. Quatre voleurs s'y sont introduits et y ont enlevé \$100. Après avoir tué le gérant, M. Samuel Friedman, et blessé deux autres personnes, M. Isaac Lehwitz, assistant-gérant, et M. Robert King, un passant, M. C. Kee's. Cette scène s'est passée à Roscks.

Plusieurs autres personnes ont aussi été blessées en essayant de capturer les bandits.

Thomas Meery, pensionnaire de l'hôtel Treen a reçu une balle dans un bras. Un homme de police qui fit son apparition à ce moment fut reçu avec une décharge de revolver et fut blessé.

Les bandits ont réussi à s'échapper dans la cour du chemin de fer Pittsburg and Lake Erie, où ils ont disparu à travers les champs.

**La rage dans Ontario**

Toronto, 5.—L'épidémie de rage qui sévit ici a fait jusqu'à présent 41 victimes qui sont sous traitement actuellement à l'Institut Pasteur.

**Un cyclone dans l'Ohio**

Youngston, Ohio, 6.—Une violente tempête a ravagé hier la ville. Le vent et la pluie faisaient rage lors que à un moment donné, les éléments déchaînés, se précipitèrent sur la chute d'arbres, de poteaux téléphoniques, ou de débris de construction.

Les pertes sont évaluées à près de \$100,000.

**L'éruption de l'Etna**

Catane, 5.—L'éruption de l'Etna, se continue, aussi violente. Le torrent de lave a atteint Osterina Regina, et menace de détruire ce village. Les récoltes dans le voisinage de Borrello et Nicolosi ont été complètement détruites.

**M. Roosevelt à Rome**

Rome, 5.—A la suite d'une déclaration hostile au Vatican, publiée hier par le Rév. Tiplie, de l'église méthodiste américaine à Rome, la réception que la colonie américaine devait offrir à l'ex-président Roosevelt a été interrompue, ce qui semblerait indiquer que M. Roosevelt désapprouve cette déclaration, et de plus, qu'il est fort ennuyé de tout le bruit qui se fait autour de son nom à propos de l'incident du Vatican.

**Mort tragique d'un aviateur**

Breslau, 5.—Le professeur Richard Abegg, un distingué chimiste, professeur de chimie à l'université de Breslau, a été mortellement blessé pendant une tentative d'atterrissage suivant une ascension en ballon.

Il avait fait une ascension, hier, à bord du ballon "Silesia", et était accompagné d'une dame et d'un ingénieur, M. Karl Berstel. Quand l'accident se produisit, les courants très forts, faisaient rage, et c'est ainsi qu'une commue eut lieu, que les acrobates décidèrent qu'il était dangereux de continuer l'ascension.

En conséquence, la valve du gaz fut ouverte et le ballon descendit lentement. La femme et Berstel purent quitter la nacelle, mais avant que Abegg ait pu sortir, un coup de vent enleva le ballon dégonflé et le professeur fut écrasé.

Il est mort peu après.

**ROSE QUESNEL DOUX-NATUREL**

Stock de la Great Northern Mining Co  
J'OFFRE 5000 parts du stock de la Great Northern Mining Company de Eastern Harbor, Cape Breton, en vente à très bas prix. Ce stock est assez connu à Québec et on s'attend qu'il paye de bons dividendes sous peu. Tous ceux qui s'y intéressent peuvent obtenir les prix et renseignements complets en écrivant à C. H. SUTHERLAND, 11 Mars—1m 280 rue Pall. Montréal.

**Au Paquetorium**

Le programme de jeudi au Paquetorium vaut la peine d'être vu. Les enfants au-dessous de 7 ans et accompagnés d'une grande personne sont admis GRATIS.



167 à 173 Rue St-Joseph Division du Détail

**Comptes de Dépôts et Achats**

Venez au bureau général et ouvrez un compte de dépôts et achats. Nous payons CINQ POUR CENT d'intérêt sur vos balances quotidiennes; cet intérêt étant calculé deux fois par année.

**MESDAMES.**

venez Maintenant Faire le Choix de vos Effets du Printemps.

Notre ami, le Capitaine Bernier, nous avait promis un printemps précoce vu que les icebergs se trouvaient à des centaines de milles plus au nord cette année. Sa prophétie s'est réalisée et voilà le printemps pour de bon. Notre assortiment de modes et costumes pour dames est au complet et nous vous conseillons fortement de faire votre choix sans retard. Ces descriptions et ces prix devraient vous intéresser. Venez jeter un coup d'œil sur ces différents articles.



**COSTUMES NOUVEAUX**

Costumes d'étoffe pour dames, joli mélange de vert et de brun, jupe plissée faite par tailleur, patron attrayant, de valeur extraordinaire à \$9.50

**MATINEES par TAILLEUR**

Matinées de soie noire et blanche, égale-ment blanches et bleu-marin, faites par tailleur, devant garni de boutons de bois, bonne variété de couleurs, quantité limitée, prix spécial \$6.00

**MATINEES de DENTELLE**

Matinées de dentelle blanche, pour dames, doublure de mousseline de soie, devant brodé, beaux dessins, bonne variété de couleurs, de bonne valeur à notre prix spécial \$2.50

**CHAPEAUX pour DAMES**

Chapeaux de paille satin, pour dames, couleur champagne et blanche, grande forme, garnis de volants et plumes, très fashionables, de valeur extra à notre prix spécial \$3.75



**Tapissez-Vous votre Résidence? Alors Ceci vous Intéressera.**

- PAPIER peint, fond vert Nil, fleurs bleues et filets or, spécial, la pièce simple 12c
- PAPIER peint, fond vert, patron attrayant de rayures, bonne valeur, la pièce simple 10c
- PAPIER peint, fond vert Nil, beau patron fleuri mauve, spécial, la pièce simple 9c
- PAPIER peint, fond bleu, fleurs roses et filets or, spécial, la pièce simple 10c
- PAPIER peint, fond drab, beau patron fleuri vert, spécial, la pièce simple 10c
- PAPIER peint, fond vert, dessin attrayant fleuri blanc, spécial la pièce simple 8c



**TISSUS POUR DAMES**

Tissus fini toile, pour dames, 35 pouces de large, le meilleur substitut de la toile, couleur héliotrope, améthyste, écarlate, gris, cuir brûlé, vieux rose, vert, spécial, la verge 20c

**VOILE FANTAISIE**

Voile fantaisie, à rayures de soie, 27 pouces de large, couleur blanche, rose, vieux rose, héliotrope, Alice, Nil, perle et noire, spécial la verge 50c

**CREPELINE**

Nouvelle crépeline, pour costumes d'été de dames, couleur crème, ciel, héliotrope et vieux rose, spécial la verge 15c

**VENEZ AU SOUS-SOL**

Vous y Verrez de Nombreux Articles à Prix Réduits

Les ménagères et le public en général trouveront qu'une visite à la grande section du sous-sol est toujours fructueuse. Vous y trouverez en ce moment un grand nombre d'articles dont vous avez besoin pour le ménage. Vous devriez ne pas manquer de venir jeudi si vous désirez profiter de ces bas prix. Voyez ci-dessous quelques exemples.

- PATE A METAL "Putz" liquide, vendu d'habitude 22c la bouteille, en vente jeudi 15c
- POTS, émaillé blanc, grands, valant beaucoup plus que le prix demandé, jeudi 49c
- PLUMEAUX, 18 pouces de long, manches ajustables, valant un tiers de plus, en vente jeudi 45c
- ESCABEAUX, bois naturel, cinq marches, valant la moitié plus, chance rare, en vente jeudi 59c
- PRESSOIRS à FRUITS, métal étamé, manches en fonte, de bonne valeur au prix de jeudi 29c



SPECIAL 79c  
CAFETIERES, beau plaqué nickel, de valeur extra bonne au prix de jeudi, chacune 79c

**WILLIAM CARRIER & FILS**

MARCHANDS DE GRAINS ET GRAINES DE SEMENCE DE TOUTES SORTES  
SPECIALITE: AVOINE ABONDANCE

Nous avons une quantité limitée de cette AVOINE tant RENOMMÉE que nous vendons d'habitude à quelque temps à nos prix défiant toute compétition, aussi nous conseillons aux personnes intéressées de ne pas manquer cette occasion, elle est unique. Ecrivez maintenant pour nos prix et nos échantillons.

**Wm. CARRIER & FILS**

QUEBEC.

**EMILE JACOT, Bijoutier,**

EST DEMENAGE

Au No. 95 Rue St-Joseph, Québec

TEL. 2042.

**La Diarrhée**

Tous les ans, d'après la statistique, des milliers de petits enfants succombent à la diarrhée ou à la dysenterie négligée, tardivement ou mal soignée.



Bébé Ovide A. Beyer

**Le Sirop d'Anis Gauvin**

est le remède le plus prompt, le plus actif, le plus certain contre les Coliques, la Diarrhée, la Dysenterie, le Manque de Sommeil, la Dentition Dououreuse, la Coqueluche, le Rhume, la Bronchite, et la plupart des Maladies de l'Enfance.

En vente partout: 25c la bouteille

M. Henri Jean l'Emper de Winooski, Vt., nous écrit: Mon bébé, à l'âge de quinze mois, souffrait d'une forte diarrhée. Nous lui fimes prendre, suivant vos directions, quelques doses espacées de Sirop d'Anis Gauvin. Dès la seconde dose, nous avons pu constater une grande amélioration qui a été suivie d'une guérison rapide. Je ne saurais trop recommander le Sirop d'Anis Gauvin pour le traitement des maladies des enfants, coliques, diarrhée, dentition douloureuse et manque de sommeil. Votre tout dévoué, Henri: Jean l'Emper, 135 Railroad St., Winooski Vermont, 10-5-1909

J. A. E. GAUVIN, PHARMACIEN-CHIMISTE, 550 RUE STE-CATHERINE EST, MONTREAL.

**NEURALGIES**

A quoi bon souffrir, quand vous pouvez obtenir un soulagement immédiat suivi d'une prompt guérison à l'aide des merveilleux

CACHETS GAUVIN contre le Mal de Tête. En vente partout 25c la boîte.

**F U M E Z**



Mélange de tabac Quesnel et Havane à 5cts le Paquet

De la anufacture MILER & LOCKWELL Ltée, Québec

# DEMANDEZ LE TABAC PRAIRIE

## Coupé DOUX A FUMER

Manufacture par La Cie B. Houde, Limitée

Quebec

### UNE OFFRE SPECIALE

Une propriété de \$30,000 à moitié prix

La magnifique maison (67 x 32 1/2) en pierre, à 2 étages et demi, située sur le Parc Maufils, avec en plus 32,000 pieds de terrain parfait. Peut être convertie en école ou en couvent. Contient actuellement deux logements munis de toutes les améliorations modernes, lumière électrique, etc.

LE TOUT POUR \$15,000

Conditions spéciales au client sérieux.

Le plus beau morceau d'immeuble qui se trouve dans la ville de Québec. Centre d'une future paroisse.

Une occasion sans précédent pour les gens qui ont du flair!

S'adresser personnellement ou par écrit au

### PARC MAUFILS

62 RUE ST-JOSEPH  
Téléphone 1887  
LA CIE DU PARC MAUFILS PROPRIETAIRES

### BOIS FRANC SCIE, FENDU

Et livré dans n'importe quelle partie de la ville

- POUR -

\$2.50 LE VOYAGE

Chez T. F. McLAUGHLIN

260, RUE ST-PAUL

Clos au pied de la Rue Ramsay

TEL. 3032

### L'opinion du cardinal Gibbons

SUR L'ARBITRAGE INTERNATIONAL ET L'EMIGRATION AUX ETATS-UNIS

(Dépêche spéciale)  
Baltimore, M. D. 5.—Dans son sermon à la cathédrale, dimanche, Son Eminence le Cardinal Gibbons a dit que cinq fois, la guerre a été évitée, grâce à l'arbitrage, que les Etats-Unis ne devraient former aucune alliance offensive et défensive avec d'autres puissances et qu'on devrait encourager l'émigration qui rapproche les peuples. Les amis et défenseurs de l'arbitrage international, dit le Cardinal, accomplissent la plus noble mission qui soit donnée à l'homme.

### Le Canada est invité

AU CONCOURS DE TIR DE "L'EMPIRE DAY" EN ANGLETERRE.

(Dépêche spéciale)  
Ottawa, 5.—Le lord Maire de Londres, a invité le Canada à envoyer des concurrents au concours de tir du "Empire Day". Le département de la Milice enverra trois escadrons comme l'année dernière. Ils seront choisis parmi ceux qui ont obtenu le plus de points au concours du "Canadian Rifle League".

### NOTES PERSONNELLES

M. Luceau Tourigny, E. E. D., E. D'Arbon, E. E. D., J. GARRON, E. E. M., Herm. Laramie, E. E. D., Omer Alby, E. E. L., sont revenus hier d'une excursion à Ste-Julie de Légarde, où ils ont été les hôtes de M. H. B. Tourigny, I. C., le père de notre jeune ami Lucien Tourigny. Ces gens carabins ont fait une belle excursion à la cabane au père. Ils reviennent enchantés de leur voyage. A l'occasion du mariage de M. P. Aug. Lebon, étudiant en art dentaire, de Montréal, son ami et confrère, M. L. Tourigny, E. S. D., avait réuni hier soir, à sa résidence, la plupart de ses intimes. La fête fut tout à fait magnifique. Plusieurs discours furent prononcés.

### CHAMPLAIN A FUMER ET CHIQUER

### Elles éclaireissent la peau

NOURISSENT ET PURIFIENT LE SANG ET VOUS CONSERVENT AUSSI EN BONNE SANTE.

La plupart des femmes et certains hommes essaient d'enlever la couleur jaune de leur peau, les pustules, les croûtes, les boutons, les taches, les points noirs, à l'aide de cosmétiques. De tels moyens sont aussi inutiles que décevants. Lorsque la peau est terne, particulièrement, si le corps est émacié, c'est tout simplement le reflet sur la peau des impuretés qui renferment les intestins et que le sang transporte dans l'organisme. Le manque d'activité est certainement la cause d'un mauvais teint, alors même que, régulièrement, ce teint devrait être assez beau. Meilleures que tout cosmétique, parce qu'elles enrayent la cause de la décoloration de la peau, les Pilules du Dr Hamilton nettoient et activent l'intérieur du système. Outre leur action laxative, elles sont un véritable tonique pour tous les organes éliminateurs : le foie, les reins, les intestins et les grandes. Les pilules du Dr Hamilton enrayent la cause de toutes les affections du sang qui se manifestent à l'intérieur, elles fortifient et renforcent les organes et empêchent ainsi le retour de la maladie.

### ROSE QUESNEL DOUX-NATUREL

LES TRAINS QUITTENT LEVIS

Express pour Montagnes Blanches 8.00

### DROUIN, DROUIN, DROUIN AVOCATS

F. X. DROUIN, C. R., L. L. D. Ancien bâtonnier général. F. O. DROUIN, L. L. D. PAUL DROUIN, L. L. D. Bureaux d'Affaires: BASS-VILLE, 114, rue Lamontagne, téléphone 3348. 87-ROCHÉ, 181, rue St-Joseph, téléphone 2518. 28 juillet

### CHEMIN DE FER CANADIAN NOR. QUEBEC & LAC ST-JEAN

Après est l'horaire que le Canadian Northern Québec Railway, se propose de mettre en force le 24/25 prochain.

Départs de Québec  
9.30 A. M. Tous les jours excepté le dimanche de Montréal, etc.  
5.45 P. M. Tous les jours excepté le dimanche pour St-Casimir où ce train arrivera à 8.00 P. M.

Arrivés à Québec  
4.00 P. M. Tous les jours excepté le dimanche de Montréal, etc.  
6.50 P. M. Tous les jours excepté le dimanche de St-Casimir.

A partir du 1er mai un train laissera Québec à 8.50 A. M. pour Shawinigan, Mallo, tous les dimanches, sauf le 1er mai, arrivera à Shawinigan Falls à 10.00 P. M. et en fera un train à 6.00 P. M. pour Québec.

Les passagers de A. qui désirent se rendre à Montréal le dimanche pourront faire connexion avec le train qui part de Shawinigan Falls à 6.00 P. M. et arrivera à Montréal à 9.00 P. M. et arrivera à Shawinigan Falls à 6.00 P. M.

### QUEBEC CENTRAL RAILWAY

POUR

Portland, Boston et New-York

LES TRAINS QUITTENT LEVIS

Express pour Montagnes Blanches 8.00

Express pour Boston et New-York 2.50

Trains arrivant à Lévis

Un officier de douanes des Etats-Unis examine les bagages qui partent directement de Québec.

Pour informations et location de Pullman, s'adresser au bureau des billets, à F. S. STOCKING, rue St-Louis, Québec. Représentant Thos Cook & Son et toutes les lignes de steamers océaniques du Canada et des Etats-Unis.

### N'oubliez pas

De faire l'été prochain en compagnie de vos enfants un voyage dans

### L'Ouest Canadien La Côte du Pacifique

Ce sera une excellente occasion de leur mettre sous les yeux les grandes ressources de notre vaste pays, et de développer ainsi leur esprit.

Aucun procédé d'éducation n'est égal à celui-ci.

Pour renseignements généraux, billets, etc., veuillez vous adresser à 9, rue St-Jean, angle de la côte du Pacifique, au Château-Frontenac ou à 4, rue St-Jean.

Agence générale de Chemins de fer et de Paquebots. Nous représentons toutes les lignes transatlantiques.

### GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

T AUX REDUITS

Pour Seattle, Victoria, Vancouver, \$51.00  
San Francisco, Los Angeles et \$51.50  
San Diego, Cal. Mexico City, Mex.

Bas taux pour tous les endroits  
Les chars d'orties, touristes laissent Montréal, les lundis, mercredis et vendredis.

Excursion des Colons à la recherche d'établissement  
Via Chicago.

Manitoba, Saskatchewan, et Alberta.

Compagnie Générale Transatlantique  
L'ÉCLAIR, YORK AU HAVRE-PARIS (France)  
Départ tous les Jours à 10 hrs. A. M.

La Savoie 31 mars  
Chicago (Sup.) 2 avril  
La Lorraine 14 avril

La Provence 14 avril  
La Touraine 21 avril  
La Bretagne 28 avril

Pour renseignements s'adresser à E. Roumieu, 114, rue du Palais, Jules Jones, Jr., Agent à C. P. R., F. S. Stocking, 32 rue St-Louis.

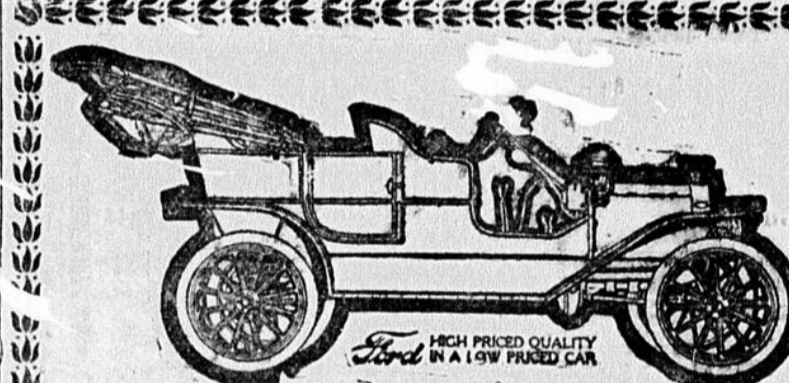
### MODES DU PRINTEMPS 1910

Première grande ouverture des Modes du Printemps en chapeaux, dernier modèle LUNDI, 21 MARS et les jours suivants. Etalage attrayant de créations nouvelles et chic.

LES DAMES SONT RESPECTUEUSEMENT INVITEES

### Mlles M. & A. BROWNRIGG

68, RUE ST-JEAN, QUEBEC



### L'AUTOMOBILE FORD

MODELE 1910  
\$1,000.00  
SOLIDITE, CONFORT, ELEGANCE  
Donnez Votre Commande Des Maintenant

Aussi : Pôles à Gazoline "Rollabla", Graisses, Accessoires pour Bicycles et autres, Bicycles Cleveland, seuls agents.

Réparations faites avec soin et promptitude. Une visite est sollicitée. Automobiles à louer.

### JOS. DEVARENNES

279 RUE ST-JOSEPH, QUEBEC. . . . . Tél. 2068.

### FEUILLETON DE "L'ÉVÉNEMENT" LE FRATRICIDE

Où GILLES DE BRETAGNE

Par le VICOMTE WALSH

### PREMIERE PARTIE

Ces mots prononcés d'une voix tremblante et douce, furent entendus et par le tribunal et par la foule.  
—Vingt ans.  
—Depuis que vous avez quitté le sire et la dame de Beaumanoir, vos pères et mères, où habitez-vous ?  
—A Nantes, et à Chantocé, près de très-haute et très-puissante dame Françoise de Dinan, princesse de Bretagne.  
—En quelle qualité ?  
—En qualité de damoiseau d'honneur.  
—Lorsque vous entrâtes chez la princesse de Bretagne, comme damoiseau d'honneur, ne prîtes-vous aucun engagement, sous la foi du serment ?  
—Oui, répondit Armelle d'une voix plus tremblante.  
—Cet engagement sacré, quel était-il ?  
—De vivre sans son obstination, de la regarder comme ma mère et ma maîtresse.  
—N'avez-vous pas juré de ne jamais rien entreprendre, de ne jamais recevoir l'hommage d'aucun chevalier sans la prévenir ou la consulter ?

—Révérend juge défendez-moi, si vous le voulez, de croire à la justice des hommes, retirez-moi leur appui... mais laissez-moi celui de Dieu ; cet appui appartient à ceux qui souffrent... Vous n'avez pas le droit vous n'avez pas le pouvoir de me le ravir.  
—Et bien ! puisque vous osez encore prononcer le nom de Dieu, c'est par ce nom sacré que je vous l'ordonne ; répondez, vers qui allez-vous ainsi ! toutes les nuits ?  
—J'allais vers celui qui a pouvoir sur moi.  
—Mais hors de votre père et votre mère, et la princesse à laquelle vous étiez confiée, qui a pouvoir sur vous ? Quel être vivant ?  
—Je n'ai pas parlé d'être vivant... Celui auquel pouvoir a été donné sur moi n'est plus au nombre des vivants la terre de la tombe a été jetée sur lui ; son champ, c'est le cimetière ; son lit, c'est le cercueil.  
—A cet aveu, un cri d'horreur retentit dans tout l'auditoire. Les juges, épouvantés, de ce qu'ils venaient d'entendre, se demandaient entre eux comment tant de sacrifices impitoyables pouvaient se trouver unies avec tel air de candeur et de vérité. Le peuple ne contenait plus son indignation, et en relevant le respect dû à la justice, les cris de la vieille recommandaient. "Elle avoue son crime, elle avoue son horrible commerce avec les morts—Qu'elle meure ! Qu'elle meure ! que son corps soit brûlé et ses cendres jetées aux vents !" Et en proférant ces cris la foule s'agitait. Les huissiers cherchaient en vain à rétablir le calme ; les gardes croisaient leurs lances pour repousser les fots de la multitude et la décrire et la tumulte allait tous jours croissant... Soudain, au mi-

lieu du bruit, le son retentissant d'une crénelle se fit entendre... Une porte près des juges s'ouvrit avec fracas, et Thomas Connecte s'élança ; il traîne par la main une espèce de fantôme tout voilé de gris... C'était Harold le lépreux... Armelle la reconnut. Les larmes l'ont renversé, renvoyé de la salle ; le malheureux s'écrie : C'est à moi qui faut donner une véritable mort ; je l'ai mérité, j'ai rompu mon ban... Ce n'est pas à Armelle, c'est à moi de mourir.  
—C'est à Armelle à nous juger tous, dit avec enthousiasme le religieux de Carmel... Juges, prêtres, vieillards, descendez de vos sièges... Et toi, fille du sublime, viens te placer tout près de l'image d'un Dieu de charité, viens t'asseoir au-dessus de nous tous, viens nous juger à ton tour... en est-il un de nous qui puisse t'être comparé ?  
Peuple, qui demandez sa mort, tombez à genoux, et priez-la de vous bénir... Qu'elles mains seront plus riches en bénédictions que les siennes ! elles n'ont pas eu crainte de passer l'assaut au-dessus de nous tous, elles nous juger à son tour... en est-il un de nous qui puisse t'être comparé ?  
L'enthousiasme court, mais la justice val entendit. Les juges tout en partageant l'admiration du religieux, avaient besoin de preuves d'innocence pour faire tomber les chaînes de l'agrissonnière. Thomas Connecte demanda alors que l'on fit ouvrir Harold le lépreux. Après avoir délibéré, le tribunal y consentit. Sur le parquage où less lèds du malheureux devaient toucher, on étendit un tapis qui devait ensuite être livré aux flammes. Des cassette, dans lesquelles les on jeta des parfums, furent placées à l'endroit où il allait comparaître.

Toutes ces précautions rassuraient les assistants, mais faisaient craquer le cœur d'Armelle. Elle pensait combien elles étaient affligeantes pour Harold ; elle ne souffrait plus pour elle, c'était pour lui.  
La porte que l'on avait fermée sur le lépreux, se rouvrit, et l'infantuné se montra comme un mort qui revient du tombeau pour faire une grande révélation. Sa pâleur était celle d'un habitant du cercueil ; l'horrible maladie qui le rongait et qui, dans sa marche tend à confondre tous les membres en une masse informe de chair, n'avait point encore altéré son visage, mais l'avait rendu semblable à de l'ivoire vieilli ; ses cheveux et sa barbe d'ébène faisaient ressortir encore davantage cette blancheur livide... Job, abandonné délaissé de ses amis, tourmenté des maux du corps, livré aux angoisses de l'esprit devait avoir un regard pareil à celui d'Harold ! il ne pouvait être ni plus triste ni plus résigné... Une pièce d'étoffe grise enveloppait en entier celui qui jadis avait été cité pour sa beauté, et que quelques années avaient tellement changé, que l'on n'eût même de sa mère l'aurait reconnu.  
Le juge voyait combien le lépreux souffrait d'être ainsi exposé à tous les regards, se hâta de dire :  
Harold, vous avez été dénoncé comme "ladre" vous avez été banni d'entre les hommes ; les trois coups d'angoie ont sonné sur vous, la terre du cimetière a été jetée sur votre front. Vous êtes revendu parmi les vivants, vous avez rompu votre ban, et vous savez quelle en est la peine ; vous avez encouru la mort véritable.  
—Je le sais, répondit Harold, et je la désire.  
—En vous a fait sortir de votre attitude







Don't Forget Seal Brand Coffee

Chase & Sanborn Seal Brand Coffee. Même un expert acheteur...

LE TEMPS QU'IL FERA

Vent du sud à l'est, beau temps, avec averses en quelques localités.

A LA CHAMBRE

Le comité des bills privés s'est réuni ce matin. On a adopté, après une discussion assez longue...

Ceux qui ont de l'argent

A payer, sont prêts de lire attentivement la grande annonce de M. A. Hardy...

Cercle des Femmes Canadiennes

La dernière réunion des membres de ce Cercle aura lieu au Château-Frontenac...

L'édifice du Daily Telegraph

L'édifice du "Daily Telegraph" menace de s'effriter. La pierre artificielle dont il est construit s'émiette peu à peu...

Montréal en été

Au commencement d'avril, est-il rien de plus agréable qu'un voyage d'agrément à Montréal et de plus sous les auspices de la famille Lamblotte...

Rectification

Nous annonçons hier, que Mme A. L. Bertrand est poursuivie pour \$150.00 par M. A. Chabot...

CONCERT OCCÉLLIER SALLE LOYOLA

Vendredi 8 avril à 8 1/2 h. p. m.

Nous donnons ci-dessous le programme des morceaux qui seront chantés au concert Occéllier par ses principaux élèves.

- 1. Ouverture de Guillaume Tell duo de piano. Rossini. Mlle A. Mahy, et A. Martineau. 2. Héroïde (Vision fugitive). M. V. Desjardins. Massenet. 3. La Favorite (O mon Fernand). Donizetti. Mlle A. Delslie, (contralto). 4. Mignon (Elle ne croyait pas). M. T. R. DAUTEUIL, ténor. 5. a) Abandon. M. T. R. DAUTEUIL, ténor. b) Jal rêvé de l'aimer. M. T. R. DAUTEUIL, ténor. 6. Promesses d'automne. Massenet. M. A. Leclerc, baryton. 7. Guillaume Tell (Sombres forêts). Rossini. Mlle A. Mahy, soprano. G. Gomod. 8. a) L'île de Lammermoor. Donizetti. b) Roméo et Juliette - Valse. Mlle A. Mahy, soprano. G. Gomod. 9. Les dragons de Villars - duo. Maillard. Mlle Delslie, M. Leclerc. 10. a) L'Amour. T. del Riego. b) Élégie - violon obligato. Massenet. M. A. Chiquet, soprano. Mlle R. Chiquet, soprano. 11. Samson et Dalila. Saint-Saëns. b) Vins non bien-aimés. Clamade. Mad. F. Couture, contralto. 12. Carmen - air de Micaëla. Bizet. M. T. R. DAUTEUIL, ténor. 13. a) Le songe d'une nuit d'été. M. A. Thomas. b) Angelus de la Mer. M. G. Goulet. M. A. Domperis, ténor. 14. Rigolotto. Verdi. Mlle A. Mahy, M. Delslie, M. O. Gagnon, V. Occéllier. Mlle Alida Martineau, nre charmante et distinguée pianiste accompagnera les élèves. Les billets sont en vente chez M. Lavigne, marchand de musique, rue St-Jean.

Nouvelles Locales

JUGEMENT

M. le juge Clonon a rendu jugement comme suit dans la cause de Crépin et Lapointe, vs Borine, opposante: opposition renvoyée avec dépens.

COUR DU RECORDER

Trois prisonniers ont été condamnés ce matin à la prison pour ivresse. De ce nombre, se trouve un vieillard qui a demandé au recorder de l'envoyer en prison pour la vie, vu son invalidité.

LA LOI DU DIMANCHE

M. A. Robitaille, propriétaire du théâtre des Variétés a été condamné ce matin à \$40 d'amende et les frais ou à 30 jours de prison pour avoir tenu cet établissement ouvert le dimanche en contravention avec la loi.

COMMIS-ÉPICIER

Il y aura une assemblée spéciale importante des Commis-Épiciers ce soir, mercredi à la salle Lavigneur, à 8.30 heures.

LA TROUPE D'OPÉRA ITALIEN NE VIENT PAS A QUEBEC

La troupe d'Opéra Italien qui devait commencer ce soir son engagement de deux jours à l'Auditorium est venu chargé de casser son engagement. Un télégramme reçu ce matin annonce que la troupe se voit dans l'impossibilité de venir à Québec.

LA COMPAGNIE DE THEATRE FRANÇAIS A L'AUDITORIUM

Québec n'a jamais eu l'avantage de voir une troupe aussi remarquable que celle qui comprend les artistes français de Paul Marcel qui seront à l'Auditorium pour deux semaines à partir du 11 avril.

POUR PREMIERE COMMUNION

Votre garçon fait sa première communion, voyez à lui procurer son habitement, chapeau, gants, bas, chemise, collet, cravate, etc. N'oubliez pas que nous avons le toisé pour garçon, dernier modèle.

THEATRE OLYMPIA

Aventures de deux vieux garçons, très bonne comédie représentée par la Cie Vitgrain. "Le Commis de Malle", histoire d'un jeune homme qui a charge de la maille d'un chemin de fer, vol d'un collier de perles, le jeune homme accusé, condamné, et enfin sauvé par le d'vouement de sa jeune femme. "Le petit espagnol", une jathé colorée, très comique, qui fera rire les plus sérieux. M. T. Waterall chante: "Comme autrefois", de Rémi Lorrain. L'orchestre continué à faire les délices des patrons de ce théâtre, le plus chic du Canada.

SYMPATHIES

Les étudiants de la faculté de Droit de Laval ont appris, avec une vive douleur la mort de Mme Ruel, mère de notre confrère et ami, M. Georges Ruel. Nous prions ce dernier d'agréer, dans la cruelle épreuve qui le frappe, les plus cordiales sympathies de ses camarades. Jean-François Pouliot, Secrétaire. Québec, 6 avril, 1910.

UN PETIT SECRET

Le carême vient de finir. C'est le temps où jamais vous n'écarterez de votre va-et-vient? De l'Opéra? Mieux que ça?... Une conférence du Père Ponsard? Mieux que ça?... Dois-je vous le dire? Je me risque: C'est un magnifique euvre que donneront, dans la semaine du 18 nos jeunes amis, les étudiants en droit. Il y aura de grandes attractions. C'est secret, qu'on se le dise!

A LA COUR DE POLICE

Trois propriétaires de "scopes" ont été condamnés à \$40 pour avoir enfreint la loi du dimanche.

L'AFFAIRE RATRAY

L'enquête dans l'affaire Ratray a été ajournée à lundi matin.

PREMIERE COMMUNION

Avez-vous une jeune fille qui fait sa première communion. Allez de suite vous procurer ce qu'il vous faut: une robe, couronne, chapelet, livre de prière, mante, bas, mouchoirs, enfin tout ce que vous pouvez avoir bon, allez chez:

PAGUY, LEPINAY & FRERE

LES VÉTÉRANS DE L'INVASION DES FÉVÈRES

M. Edwin J. Morgan, secrétaire honoraire de l'Association des Vétérans, district militaire No 7, a reçu une lettre de M. Frédéric Hamilton de Montréal, l'informant qu'il venait de passer trois jours à Ottawa dans l'intérêt des vétérans.

LES PAGESANTS A LA SALLE LOYOLA

Les Québécois qui avaient bien voulu se rendre, hier soir, à la salle Loyola, ont reçu des heures bien impressionnantes et bien agréables. La perfection avec laquelle étaient reproduites les grandes scènes du drame Centenaire et les fêtes de Mgr de Laval, leur donnaient une complète illusion.

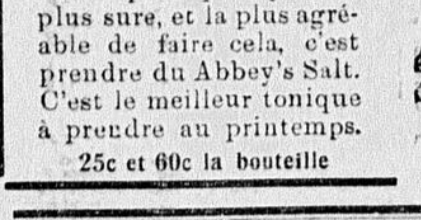
Remerciement à Saint-Joseph pour faveur obtenue.

M. C. B.

N'ayez pas la Fièvre du Printemps

C'est de conserver votre sang pur - en activant le foie - ce qui rendra régulière l'action de vos intestins et douce, votre estomac. La manière la plus sûre, et la plus agréable de faire cela, c'est prendre du Abbey's Salt. C'est le meilleur tonique à prendre au printemps.

25c et 60c la bouteille



Createur! Createur!

C'est le sujet des conversations en ce temps-ci. Createur! En effet, c'est vendredi soir à l'Auditorium que le public québécois aura l'insigne avantage de voir et d'entendre la fanfare italienne de Createur. Alons-y en foule, nous serons émerveillés.

Les billets sont en vente, et s'enlèvent rapidement. Nous avons sous les yeux le programme des trois représentations. Ils sont de toute beauté, et ne manquent pas de plate énormément à notre population. Il y aura des soli par les signori De Miris, Rossi et Curti.

Chaque semaine

Ne laissez pas passer une seule semaine sans faire une visite aux Magasins MYRAND & POULIOT, vous y trouverez toujours des occasions profitables et des offres captivantes. Ne négligez pas de prendre les avantages qui vous sont présentés.

Aux Anciens Elèves des Freres de Saint-Jean-Baptiste

Une assemblée générale des Anciens Elèves des Freres de l'Ecole St-Jean-Baptiste aura lieu, VENDREDI soir le 8 courant, à 8 hrs, dans la grande salle de l'école, rue Deligny.

LA COMITE PROVISOIRE.

On donnera aussi le rapport financier du dernier Conventum. Tous les Anciens Elèves, jeunes et vieux, sont instamment priés d'y assister.

A VENDRE - Ville Montcalm, 370-000 pds carrés de terrain sur le Chemin de la Bataille.

Le soir et demain soir, représentation des Pageants: Vues fixes et animées. Grande leçon de patriotisme.

Intermèdes de chants appropriés; supplément de vues comiques et de vues représentant la catastrophe de Messine.

Entrée: 25 cts.

Demain, à 2 hrs, matinée pour les enfants. Entrée: 10 cts.

NAISSANCE

MARTINEAU - A St-Roch de Québec. Mme Alice Leclerc, épouse de Dr G. J. Martineau, commandant à la quarantaine de la grosse île, a donné naissance à une fille, qui a reçu au baptême les noms de Marie Marguerite-Lucie. Pèren et marraine, M. Ail Leclerc, pharmacien et son épouse, l'oncle et tante de la mère.

DECES

MARTINEAU - A St-Roch le 5 avril 1910 à l'âge de 33 ans et 2 mois, est décédé dame Marie Lacroix, épouse bienaimée de M. le Chevalier Jean Lacroix, commandant à l'Apostolat de la Frère, de la St-Famille et enfant de Marie du Convent de St-Roch.

Les Vengeances Indiennes

Le public québécois a prouvé une fois de plus hier soir qu'il était vraiment patriote en assistant en foule à la représentation de la pièce de notre poète lauréat, M. Pamphile Lemay. La salle du Théâtre Canadien était littéralement remplie et une véritable salve d'applaudissements a salué les nombreux effets qui se trouvent dans la pièce de M. Lemay. La mise en scène de M. Julien Daoust est superbe et sert à prouver une fois de plus son talent de Canadien et d'artiste.

AU THEATRE CANADIEN

Plusieurs jolis terrains ou fermes, situés dans la ville et à la campagne, sont à vendre ou à échanger pour maisons de ville ou de la campagne.

SALE LOYOLA

Vendredi, le 8 Avril, à 8.30 Hrs P. M. Concert OCCÉLLIER ET SES PRINCIPAUX ÉLÈVES

Auditorium

Vendredi-Samedi LES 9-10 AVRIL - Mat. SAMEDI

Auditorium

Semaine Prochaine PAUL MARCEL'S

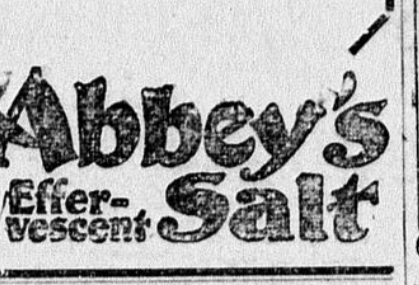
Fameuse Compagnie Française venant de l'Académie de Musique de Montréal

Présentera: ARSENE LUPIN, LES RANTAUX, LE MAITRE DE FORGES

Prix: 25c, 50c, 75c, 1.00, 1.50, 2.00, 3.00, 5.00, 7.00. Billets maintenant en vente.

La Fièvre du Printemps n'est qu'un autre nom donné à la Biliosité, aux intestins irréguliers, à l'estomac en désordre.

Ce que vous devez faire, c'est de conserver votre sang pur - en activant le foie - ce qui rendra régulière l'action de vos intestins et douce, votre estomac.



VENTE A L'ENCAN

Dans l'affaire de François Gagné, De St-Joseph d'Alma, Lac St-Jean, Marchand d'INSOLVABLE

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE QUE LUNDI, LE 18 AVRIL 1910 A 11 HEURES A. M.

Le magasin sera ouvert pour l'inspection du fonds de commerce vendredi, le 15 courant ou avant en s'adressant aux sous-signés.

Conditions de paiement: Argent Comptant, GEO. LEFAIVRE, Curateur.

LEFAIVRE & LEFAIVRE, 125 rue St-Pierre, Québec.

G. R. GRENIER & CIE, Encanteurs.

VENTE A L'ENCAN

Par MARCEAU & FILS A la Résidence Privée de M. G. G. 363 Rue St-Joseph.

VENDREDI, LE 8 AVRIL 1910 A 10 HRS A. M.

Nous vendrons à l'enchère, membres de ménage, bureau et chiffoniers, commodes, ameublement de salon, gazelles à 4 juments, jolis rideaux, portière, vaisselle, verrerie et articles de fantaisie.

Magnifique occasion pour un capitaliste ou un syndicat

A VENDRE - Ville Montcalm, 370-000 pds carrés de terrain sur le Chemin de la Bataille. Vue admirable sur le parc de la Bataille. Vue admirable sur le parc de la Bataille.

Chapeaux! Chapeaux!! La Maison J. L. O. Proulx, 94-96, Rue St-Joseph, a comme toujours d'ailleurs, un très bel assortiment de Chapeaux durs, dans toutes les formes, toutes les couleurs et tous les prix.

A LOUER A louer plusieurs bonnes maisons privées aussi de pension de 2 à 18 chambres, toutes dans tous les quartiers de la ville, améliorations les plus modernes.

A LOUER A louer à la campagne trois jolies maisons, deux de 7 et 10 chambres, pouvant être occupées comme résidence privée, et l'autre comme maison de pension 24 chambres, bon poste d'affaires; toutes trois situées au bord de la mer, de la ville. Endroit idéal pour villégiature.

A LOUER A louer à la campagne trois jolies maisons, deux de 7 et 10 chambres, pouvant être occupées comme résidence privée, et l'autre comme maison de pension 24 chambres, bon poste d'affaires; toutes trois situées au bord de la mer, de la ville. Endroit idéal pour villégiature.

ON DEMANDE On demande un bon homme connaissant le commerce général pour prendre charge d'un magasin à la campagne. Très bon poste de commerce. Bon salaire sera payé. Tout applicant devra avoir un petit capital à verser pour s'y intéresser.

A VENDRE A vendre ou à échanger, plusieurs jolies maisons de différents genres et grandeur de la ville et de la campagne, avec toutes les améliorations modernes. Bonnes chances d'argent pour un prompt acquittement.

DEMANDE D'EMPLOI On demande à emprunter sur ter hypothèque très bonnes garanties une somme de \$2,500.00. On paiera jusqu'à 7 p. d'intérêt. Tout applicant devra avoir plus amples informations, s'adresser à: Boite Postale No 83, St-Roch, Québec.

DEMANDE D'EMPLOI On demande à emprunter sur ter hypothèque très bonnes garanties une somme de \$2,500.00. On paiera jusqu'à 7 p. d'intérêt. Tout applicant devra avoir plus amples informations, s'adresser à: Boite Postale No 83, St-Roch, Québec.

DEMANDE D'EMPLOI On demande à emprunter sur ter hypothèque très bonnes garanties une somme de \$2,500.00. On paiera jusqu'à 7 p. d'intérêt. Tout applicant devra avoir plus amples informations, s'adresser à: Boite Postale No 83, St-Roch, Québec.

DEMANDE D'EMPLOI On demande à emprunter sur ter hypothèque très bonnes garanties une somme de \$2,500.00. On paiera jusqu'à 7 p. d'intérêt. Tout applicant devra avoir plus amples informations, s'adresser à: Boite Postale No 83, St-Roch, Québec.

DEMANDE D'EMPLOI On demande à emprunter sur ter hypothèque très bonnes garanties une somme de \$2,500.00. On paiera jusqu'à 7 p. d'intérêt. Tout applicant devra avoir plus amples informations, s'adresser à: Boite Postale No 83, St-Roch, Québec.

DEMANDE D'EMPLOI On demande à emprunter sur ter hypothèque très bonnes garanties une somme de \$2,500.00. On paiera jusqu'à 7 p. d'intérêt. Tout applicant devra avoir plus amples informations, s'adresser à: Boite Postale No 83, St-Roch, Québec.

VENTE A L'ENCAN

Re: P. Z. Dubé Marchand, Amqui, Liquidation volontaire.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE QUE VENDREDI, LE 8 AVRIL 1910 A 11 HEURES A. M.

ON demande un PRESSEUR dans les manufactures, s'adresser à M. Victor Manufacturing Co., 608 rue St-Jacques. 5 avril - 20 mars -

ON demande un AFFRÊTEUR menuisier, s'adresser à Nap Giguère, 68 rue Latramont, St-Roch. 5 avril - 20 mars -

ON demande un TAILLEUR d'expérience à Ste-Anne de Beaupré, pour travailler soit à son compte ou à notre compte. Pour information s'adresser à Riquart Porter & Co, 125 rue St-Dominique, Québec. 5 avril - 20 mars -

ON demande un CUISINIER, pour le malin privé, constante d'aller à Ste-Joyette M. Valiquette, 12 rue de la Fabrique. 5 avril - 20 mars -

CHAMBRE - Un JEUNE HOMME demande à louer, pour le mois de mai prochain, deux chambres, meublées ou non, à la Haute-Ville de préférence. S'adresser prix et conditions à J. A. M., curateur de l'Événement. 1er avril - 20 mars -

ON demande une SERVANTE pour service général, s'adresser à M. J. A. M., curateur de l'Événement. 1er avril - 20 mars -

ON DEMANDE des JEUNES FILLES d'expérience dans la reliure, chez Gaudin Poitras, 614 rue Collins. 29 mars - Jno.

ON demande des opérateurs dans les manufactures et costumes pour dames, s'adresser à The Letor Manufacturing Co, 606 rue St-Jacques. 24 mars -

DEMANDE - Nous avons besoin de 60 à 75 HOMMES pour travailler à la brigue hommes de campagne soit privés. Pour information, s'adresser de midi à 2 heures de l'après-midi chez Jean Paradis, 100 rue Richelieu ou à la briqueterie, Paradis & Lorrain, à Stadacona. 24 mars -

A LOUER DEUX bell. chambres, au centre de la Haute-Ville. S'adresser à A. Blais, 20 St-François. 20 avril -

A LOUER MAGNIFIQUE propriété de feu le Dr Marsan, à St-Joseph de Lévis, près de l'église, grand jardin, beaux arbres, toutes les améliorations, eau de source, bain, w. c., tout en parfait état. S'adresser au notaire Lagueux, St-Joseph de Lévis. 23 mars -

A LOUER MAISON No 179 Grande-Alée, 13 chambres, alle à trois étages, lumière électrique, four, cuisinière, toutes les améliorations modernes. LARUE & LARUE, Notaires, 23 rue Ste Anne. 14 mars -

A LOUER A louer à la campagne trois jolies maisons, deux de 7 et 10 chambres, pouvant être occupées comme résidence privée, et l'autre comme maison de pension 24 chambres, bon poste d'affaires; toutes trois situées au bord de la mer, de la ville. Endroit idéal pour villégiature.

A LOUER A louer à la campagne trois jolies maisons, deux de 7 et 10 chambres, pouvant être occupées comme résidence privée, et l'autre comme maison de pension 24 chambres, bon poste d'affaires; toutes trois situées au bord de la mer, de la ville. Endroit idéal pour villégiature.

A LOUER A louer à la campagne trois jolies maisons, deux de 7 et 10 chambres, pouvant être occupées comme résidence privée, et l'autre comme maison de pension 24 chambres, bon poste d'affaires; toutes trois situées au bord de la mer, de la ville. Endroit idéal pour villégiature.

A LOUER A louer à la campagne trois jolies maisons, deux de 7 et 10 chambres, pouvant être occupées comme résidence privée, et l'autre comme maison de pension 24 chambres, bon poste d'affaires; toutes trois situées au bord de la mer, de la ville. Endroit idéal pour villégiature.

A LOUER A louer à la campagne trois jolies maisons, deux de 7 et 10 chambres, pouvant être occupées comme résidence privée, et l'autre comme maison de pension 24 chambres, bon poste d'affaires; toutes trois situées au bord de la mer, de la ville. Endroit idéal pour villégiature.

A LOUER A louer à la campagne trois jolies maisons, deux de 7 et 10 chambres, pouvant être occupées comme résidence privée, et l'autre comme maison de pension 24 chambres, bon poste d'affaires; toutes trois situées au bord de la mer, de la ville. Endroit idéal pour villégiature.

A LOUER A louer à la campagne trois jolies maisons, deux de 7 et 10 chambres, pouvant être occupées comme résidence privée, et l'autre comme maison de pension 24 chambres, bon poste d'affaires; toutes trois situées au bord de la mer, de la ville. Endroit idéal pour villégiature.

A LOUER A louer à la campagne trois jolies maisons, deux de 7 et 10 chambres, pouvant être occupées comme résidence privée, et l'autre comme maison de pension 24 chambres, bon poste d'affaires; toutes trois situées au bord de la mer, de la ville. Endroit idéal pour villégiature.

A LOUER A louer à la campagne trois jolies maisons, deux de 7 et 10 chambres, pouvant être occupées comme résidence privée, et l'autre comme maison de pension 24 chambres, bon poste d'affaires; toutes trois situées au bord de la mer, de la ville. Endroit idéal pour villégiature.

A LOUER A louer à la campagne trois jolies maisons, deux de 7 et 10 chambres, pouvant être occupées comme résidence privée, et l'autre comme maison de pension 24 chambres, bon poste d'affaires; toutes trois situées au bord de la mer, de la ville. Endroit idéal pour villégiature.

A LOUER A louer à la campagne trois jolies maisons, deux de 7 et 10 chambres, pouvant être occupées comme résidence privée, et l'autre comme maison de pension 24 chambres, bon poste d'affaires; toutes trois situées au bord de la mer, de la ville. Endroit idéal pour villégiature.

A LOUER A louer à la campagne trois jolies maisons, deux de 7 et 10 chambres, pouvant être occupées comme résidence privée, et l'autre comme maison de pension 24 chambres, bon poste d'affaires; toutes trois situées au bord de la mer, de la ville. Endroit idéal pour villégiature.

A LOUER A louer à la campagne trois jolies maisons, deux de 7 et 10 chambres, pouvant être occupées comme résidence privée, et l'autre comme maison de pension 24 chambres, bon poste d'affaires; toutes trois situées au bord de la mer, de la ville. Endroit idéal pour villégiature.

A LOUER A louer à la campagne trois jolies maisons, deux de 7 et 10 chambres, pouvant être occupées comme résidence privée, et l'autre comme maison de pension 24 chambres, bon poste d'affaires; toutes trois situées au bord de la mer, de la ville. Endroit idéal pour villégiature.

VENTE A L'ENCAN

Re: P. Z. Dubé Marchand, Amqui, Liquidation volontaire.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE QUE VENDREDI, LE 8 AVRIL 1910 A 11 HEURES A. M.

ON demande un PRESSEUR dans les manufactures, s'adresser à M. Victor Manufacturing Co., 608 rue St-Jacques. 5 avril - 20 mars -

ON demande un AFFRÊTEUR menuisier, s'adresser à Nap Giguère, 68 rue Latramont, St-Roch. 5 avril - 20 mars -

ON demande un TAILLEUR d'expérience à Ste-Anne de Beaupré, pour travailler soit à son compte ou à notre compte. Pour information s'adresser à Riquart Porter & Co, 125 rue St-Dominique, Québec. 5 avril - 20 mars -

ON demande un CUISINIER, pour le malin privé, constante d'aller à Ste-Joyette M. Valiquette, 12 rue de la Fabrique. 5 avril - 20 mars -

CHAMBRE - Un JEUNE HOMME demande à louer, pour le mois de mai prochain, deux chambres, meublées ou non, à la Haute-Ville de préférence. S'adresser prix et conditions à J. A. M., curateur de l'Événement. 1er avril - 20 mars -

ON demande une SERVANTE pour service général, s'adresser à M. J. A. M., curateur de l'Événement. 1er avril - 20 mars -

ON DEMANDE des JEUNES FILLES d'expérience dans la reliure, chez Gaudin Poitras, 614 rue Collins. 29 mars - Jno.

ON demande des opérateurs dans les manufactures et costumes pour dames, s'adresser à The Letor Manufacturing Co, 606 rue St-Jacques. 24 mars -

DEMANDE - Nous avons besoin de 60 à 75 HOMMES pour travailler à la brigue hommes de campagne soit privés. Pour information, s'adresser de midi à 2 heures de l'après-midi chez Jean Paradis, 100 rue Richelieu ou à la briqueterie, Paradis & Lorrain, à Stadacona. 24 mars -

A LOUER DEUX bell. chambres, au centre de la Haute-Ville. S'adresser à A. Blais, 20 St-François. 20 avril -

A LOUER MAGNIFIQUE propriété de feu le Dr Marsan, à St-Joseph de Lévis, près de l'église, grand jardin, beaux arbres, toutes les améliorations, eau de source, bain, w. c., tout en parfait état. S'adresser au notaire Lagueux, St-Joseph de Lévis. 23 mars -

A LOUER MAISON No 179 Grande-Alée, 13 chambres, alle à trois étages, lumière électrique, four, cuisinière, toutes les améliorations modernes. LARUE & LARUE, Notaires, 23 rue Ste Anne. 14 mars -

A LOUER A louer à la campagne trois jolies maisons, deux de 7 et 10 chambres, pouvant être occupées comme résidence privée, et l'autre comme maison de pension 24 chambres, bon poste d'affaires; toutes trois situées au bord de la mer, de la ville. Endroit idéal pour villégiature.

A LOUER A louer à la campagne trois jolies maisons, deux de 7 et 10 chambres, pouvant être occupées comme résidence privée, et l'autre comme maison de pension 24 chambres, bon